

RAPPORT
ANNUEL
2014

SOMMAIRE

AVANT- PROPOS

- 4 Avant-propos de la ministre de l'écologie,
du développement durable et de l'énergie,
présidente du Conseil
 - 6 Le mot du vice-président
-

LE CGEDD EN 2014

- 8 Les missions et l'organisation au 31 décembre 2014
 - 11 Les formations du Conseil
 - 16 Le Conseil en chiffres
-

L'ACTIVITÉ DES FORMATIONS DU CONSEIL

- 21 Droit, logement et société
 - 27 Économie, transports et réseaux -
Europe et international
 - 35 Aménagement durable des territoires
 - 39 Risques, sécurité, sûreté
 - 45 Sciences et techniques
 - 49 Ressources naturelles
 - 55 Personnels et services
-
- 60 Autorité environnementale
 - 62 Autorité de la qualité de service dans les transports
-

ANNEXES

- 66 Participation de membres du Conseil
à des instances ou des organismes extérieurs
- 69 Rapports publiés
- 73 Rapports d'inspection ou d'audit
- 76 Événements
- 78 Publications



RAPPORT ANNUEL 2014

AVANT-PROPOS DE LA MINISTRE



Avec la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte définitivement adoptée au mois de juillet, la France est le premier pays d'Europe à s'être doté d'une législation globale pour lutter contre le dérèglement climatique et le gaspillage des ressources naturelles.

Elle est ainsi résolument engagée dans la voie de l'exemplarité :

- exemplarité de sa mobilisation en faveur du respect de la planète avec la lutte contre toutes les formes de pollution et la reconquête de la biodiversité, pour renouer le lien entre l'homme et la nature et reconstruire un équilibre durable entre l'un et l'autre ;
 - exemplarité de son modèle énergétique qui réconcilie les différentes sources d'énergie, dans l'intérêt des citoyens comme des entreprises ;
 - exemplarité de ses constructions publiques qui doivent viser l'énergie positive et la haute performance environnementale ;
- exemplarité dans la mise en œuvre de ses engagements européens avec la transposition des objectifs de l'Europe de l'énergie aux horizons 2030 et 2050 ;
- exemplarité dans son combat pour le développement et la justice à l'échelle de la planète car la croissance verte doit profiter à tous : aux pays industrialisés qui doivent trouver dans cette nouvelle croissance des voies alternatives vers la sortie de crise, mais aussi aux pays en développement qui, pour se libérer de la pauvreté et accélérer leur propre transition énergétique, doivent pouvoir accéder aux nouvelles technologies qui leur assureront la maîtrise de la production et des usages des énergies renouvelables.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est donc une loi d'avenir. Elle constitue le socle sur lequel la France est désormais à même de construire son nouveau modèle de développement en mobilisant toutes les énergies dans la lutte contre le réchauffement climatique, en libérant l'intelligence collective de ses chercheurs, de ses entreprises et de ses citoyens et en encourageant partout les initiatives dans les territoires.

Elle est aussi un formidable réservoir d'actions concrètes pour aider les ménages à investir dans la rénovation thermique de leur logement et à maîtriser leur consommation énergétique, pour soutenir, avec la Banque publique d'investissement, les entreprises qui veulent investir dans les nouvelles technologies énergétiques, pour multiplier, grâce à la mobilisation du Fonds de transition énergétique, les actions de soutien aux territoires à énergie positive pour la croissance verte. C'est la mobilisation de tous, c'est le rassemblement des initiatives concrètes qui permettront de tenir la promesse de créer 100 000 emplois grâce à la croissance verte.

Cette exemplarité, que je viens d'évoquer, doit nous aider à convaincre nos partenaires de l'importance cruciale de faire de la conférence de Paris sur le climat un rendez-vous historique. En faire un succès pour la planète, un succès pour l'avenir commun de notre humanité, un succès pour les générations futures. C'est à réunir les conditions de ce succès que je me consacrerai dans les mois à venir, en multipliant les occasions de dialogue pour partager les enjeux de cette conférence : enjeux globaux pour l'humanité, mais aussi enjeux pour chacun des États et des autres parties prenantes dont nous devons prendre en compte la situation et les contraintes, dans un effort résolu d'écoute et de compréhension mutuelle.

La France est ainsi à l'avant-garde de l'un des grands combats de notre siècle et le ministère que je dirige a une responsabilité particulière dans les succès à venir. Je souhaite que le Conseil général de l'environnement et du développement durable puisse mettre la diversité de ses talents, de ses expériences et de ses compétences au service de cette grande cause nationale. Un Conseil rénové et modernisé, capable de prendre pleinement en charge des problématiques comme la transition énergétique, la prévention des pollutions, des risques majeurs, des nuisances et de leurs effets sur la santé humaine et les écosystèmes, la biodiversité et, bien entendu, la lutte contre les effets du réchauffement climatique.

Le CGEDD doit être un éclaireur de ce nouveau modèle de développement et de société que nous voulons construire. C'est aussi le rôle de sa formation d'Autorité environnementale, chargée de veiller à ce que les impacts des projets, plans et programmes ont été correctement évalués. Leurs capacités d'expertise, leur pratique de la collégialité et de la transversalité, leur positionnement au cœur de tous les grands enjeux des ministères chargés de l'écologie, du développement durable, de l'énergie, du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité désignent les membres du Conseil pour être les fers de lance de cette nouvelle ambition.

En témoignent la richesse et la diversité des travaux menés par le CGEDD en 2014. Parmi les thèmes traités par le Conseil, je retiens notamment la place de l'auto-réhabilitation accompagnée dans la rénovation énergétique de l'habitat, les conditions de développement des énergies renouvelables électriques, les propositions pour un plan national d'actions en faveur du paysage, les réflexions sur le futur schéma régional d'aménagement de développement durable du territoire, le développement des communes rurales, l'information préventive des citoyens vis-à-vis des risques naturels, l'efficacité énergétique et l'analyse économique des certificats d'économies d'énergie ou encore la réduction des usages des produits phytosanitaires.

Ce ne sont là que quelques exemples des productions du Conseil qui, au long de ses 130 rapports de conseil ou d'expertise et 40 avis ainsi que des 110 avis rendus par l'Autorité environnementale, a continué, en 2014, d'explorer pour les approfondir et les rendre accessibles au plus grand nombre les politiques de nos deux ministères. Instance d'expertise, le Conseil contribue ainsi, par la publicité donnée à ses recommandations et à ses avis, que j'ai voulu systématique, à faire vivre la démocratie participative en mettant à la disposition de tous – usagers, contribuables, consommateurs, citoyens – les clés pour comprendre les enjeux et les objectifs de nos politiques et en donnant à chacun les moyens de participer pleinement au débat public.

Je n'oublie pas les 144 rapports d'inspection et d'audit qui traduisent la vigilance du CGEDD, chargé de veiller à la régularité, à la qualité et à l'efficacité de l'action des services et des organismes sous tutelle et de s'assurer de la pertinence des dispositifs de contrôle interne et de maîtrise des risques qu'ils ont mis en place.

Je veux enfin remercier chacune et chacun pour le travail accompli, encourager le Conseil à innover, à se moderniser comme il le fait pour assurer son rôle d'évaluateur, d'auditeur mais aussi de défricheur d'idées, pour qu'il ne cesse de contribuer au progrès des connaissances et des techniques et d'éclairer la société française sur les grands choix auxquels elle se trouve confrontée.

Ségolène ROYAL

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Présidente du Conseil général de l'environnement et du développement durable

LE MOT DU VICE-PRÉSIDENT



Si je ne devais retenir qu'un seul fait saillant de l'année 2014 pour le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD), je choisirais sans hésiter l'intérêt marqué que notre ministre et présidente, Madame Ségolène ROYAL, a porté à l'activité du Conseil, que ce soit par la présidence d'une séance de son comité permanent qu'elle a tenu à assurer, par le tour d'horizon des dossiers auquel elle a convié les membres de son bureau, par ses nombreuses sollicitations sur des questions sensibles comme celle du barrage de Sivens, par les entretiens qu'elle s'est donné le temps de conduire avec certaines équipes de mission et par sa volonté que nos rapports soient, sauf raison majeure, publiés et suivis d'effets.

Cet intérêt, nous l'avons aussi noté de la part de Madame Sylvia PINEL, ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité, et de Monsieur Alain VIDALIES, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche, qui ont également sollicité le Conseil très souvent et pris le temps de recevoir personnellement les auteurs de certains rapports.

Ces marques d'intérêt témoignent de la confiance que les ministres placent dans le CGEDD. Mais elles soulignent aussi sa responsabilité d'être en permanence en capacité de leur apporter les éclairages, les analyses et les conseils qu'ils attendent de lui, en complément du travail des directions, pour concevoir les politiques dont il sont chargés et en évaluer la mise en œuvre. Elles sont enfin un encouragement à poursuivre ses efforts pour améliorer la qualité de ses productions, condition absolument essentielle du bon accomplissement de sa mission.

La démarche que le Conseil a engagée en matière de déontologie procède du même esprit. La charte qu'il a mise au point est un guide que son futur comité de déontologie aura vocation à faire appliquer par ses avis et ses recommandations.

Au-delà de sa mission permanente d'inspection générale et d'audit, le CGEDD a poursuivi en 2014 sa participation aux évaluations menées dans le cadre de la modernisation de l'action publique ainsi qu'aux réflexions sur la réforme de l'État territorial dans la perspective de la refonte de la carte des régions.

L'année 2014 a également été marquée par un nombre important de missions consécutives aux épisodes d'inondations, parfois dramatiques, qui ont affecté notre pays, par la participation du Conseil aux travaux préparatoires du projet de loi relatif à la transition énergétique et à la croissance verte et du projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, ou encore par notre participation aux groupes de travail sur la modernisation du droit de l'environnement.

Le Conseil a également apporté un soutien actif à la refonte de l'instruction ministérielle sur l'évaluation socio-économique des projets d'investissements dans le domaine des transports. Il conforte ainsi sa tradition d'excellence dans le domaine économique, illustrée par le prix Nobel décerné à notre collègue Jean TIROLE.

Au total, nous avons, en 2014, transmis à leurs commanditaires 333 rapports et 42 avis, et enregistré 369 commandes. L'Autorité environnementale, constituée de membres permanents ou associés du Conseil, a pour sa part émis 111 avis qui ont confirmé son professionnalisme et son indépendance.

Enfin, l'Autorité de la qualité de service dans les transports - « l'AQST » - a publié en 2014 deux analyses critiques de la régularité et de la ponctualité des avions, trains grandes lignes, TER, Transilien et RER, en formulant des propositions d'amélioration. Elle a également œuvré à la généralisation du recours à la médiation dans tous les modes de transport public de voyageurs. Elle a enfin entrepris d'étendre son champ d'action aux transports collectifs urbains de province et aux autocars à longue distance.

Pour répondre aux sollicitations nombreuses dont il est l'objet, le Conseil devait faire évoluer son organisation afin qu'elle soit plus resserrée et plus lisible, mieux adaptée aux enjeux d'aujourd'hui et qu'elle fasse toute leur place aux approches transversales et interdisciplinaires. L'objectif était également de regrouper nos forces et nos compétences dans un contexte de diminution sensible de nos effectifs depuis plusieurs années. Cette nouvelle organisation, qui se traduit par le passage de 8 à 6 du nombre des sections et de 26 à 18 celui des collègues et missions d'appui, est sur le point d'être mise en place.

Le Conseil a également redéfini les périmètres de ses missions d'inspection générale territoriale (MIGT) pour s'adapter au nouveau découpage des régions, pour tenir compte, là encore, de la diminution de ses effectifs, et enfin pour se préparer à l'évolution de l'exercice de la compétence d'autorité environnementale en région, qui conduira à faire jouer à ces missions un rôle en la matière.

Cette nouvelle organisation doit s'accompagner d'un changement de posture du CGEDD, qui doit être plus stratège, plus dans l'anticipation pour éclairer l'avenir et être pour cela plus collégial dans son fonctionnement, plus ouvert sur l'extérieur et sur l'actualité.

Le comité permanent, que nous réunirons plus fréquemment pour débattre de questions de fond, les nouvelles sections, les collègues restructurés qui doivent s'ouvrir davantage aux acteurs privés et publics de la société civile, et enfin notre programme d'activité qui, à partir de l'année prochaine, sera soumis à l'avis du comité permanent, sont les principaux instruments de cette évolution.

Je souhaite exprimer à tous les membres du CGEDD ainsi qu'à tous les agents qui travaillent à leurs côtés et leur permettent d'accomplir leurs missions, ma reconnaissance pour leur dévouement, leur conscience professionnelle, leur sens du service public. C'est à ces qualités que le Conseil doit d'être reconnu et respecté : qu'ils en soient très sincèrement remerciés.

Patrice PARISÉ

Vice-président du Conseil général de l'environnement et du développement durable

LE CGEDD

- 10 Les missions et l'organisation
- 11 Les formations du Conseil :
 - 11 Le bureau
 - 12 Les sections et l'Autorité environnementale
 - 14 Les missions d'inspection générale territoriales
 - 15 Les collèges et missions d'appui
- 16 Le Conseil en chiffres

LES MISSIONS ET L'ORGANISATION

au 31 décembre 2014

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) est présidé par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Il informe et conseille le Gouvernement dans les domaines de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique, des transports, de l'urbanisme, de l'aménagement, du bâtiment et des travaux publics, de la mer, de l'aménagement et du développement durables des territoires, du logement et de la politique de la ville.

Il est chargé d'une mission d'inspection générale portant sur la régularité, la qualité et l'efficacité de l'action, dans les domaines énumérés ci-avant, des services de l'État placés sous l'autorité des ministres concernés, ainsi que des établissements publics placés sous leur tutelle. Il exerce une mission spécifique lorsqu'il siège en formation d'Autorité environnementale (voir infra). Le CGEDD est organisé en sections et en missions d'inspection générale territoriales. Il comprend également des collèges et des missions d'appui.

Ségolène ROYAL

Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
Présidente

Patrice PARISÉ

Vice-président

SECTIONS ET AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

1^{ère} section - Droit, logement et société

Isabelle MASSIN, *présidente*

2^e section - Économie, transports et réseaux

Jean-Paul OURLIAC, *président*

3^e section - Aménagement durable des territoires

Alain LECOMTE, *président*

4^e section - Risques, sécurité, sûreté

Marie-Line MEAUX, *présidente*

5^e section - Sciences et techniques

George DEBIESSÉ, *président (p.i.)*

Commission permanente des ressources naturelles

Anne-Marie LEVRAUT, *présidente*

6^e section - Personnels et services

Jean-Claude RUYSSCHAERT, *président*

7^e section - Secrétariat général

Louis-Michel SANCHE, *président et secrétaire général*

Autorité environnementale

Philippe LEDENVIC, *président*

MISSIONS D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALES

MIGT 1 NORD

Jean REBUFFEL, *coordonnateur*

MIGT 2 PARIS

Jean REBUFFEL, *coordonnateur (p.i.)*

MIGT 3 OUEST

Noël MATHIEU, *coordonnateur*

MIGT 4 SUD-OUEST

Christian PITIÉ, *coordonnateur*

MIGT 5 MÉDITERRANÉE

Marc CHALLÉAT, *coordonnateur*

MIGT 6 CENTRE-EST

Philippe DHENEIN, *coordonnateur*

MIGT 7 EST

Georges REGNAUD, *coordonnateur*

MIGT 8 Collectivités d'outre-mer

Bernard BUISSON, *coordonnateur*

Comité d'histoire

Patrick FÉVRIER, *secrétaire délégué*

Mission ministérielle d'audit interne

Hervé TORO

Autorité de la qualité de service dans les transports

Pascal MIGNEREY, *directeur*

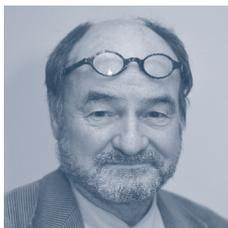
Les formations du Conseil

LE BUREAU

Patrice PARISÉ
Vice-président



Georges DEBIESSE
*Président par interim
5^e Section*



Isabelle MASSIN
*Présidente
1^{ère} Section*



Anne-Marie LEVRAUT
*Présidente de la Commission
permanente des ressources naturelles*



Jean-Paul OURLIAC
*Président
2^e Section*



Jean-Claude RUYSSCHAERT
*Président
6^e Section*



Alain LECOMTE
*Président
3^e Section*



Louis-Michel SANCHE
*Président
7^e Section - Secrétariat général*



Marie-Line MEAUX
*Présidente
4^e Section*



Philippe LEDENVIC
Président de l'Autorité environnementale



Les formations du Conseil

LES SECTIONS ET L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

1^{re} section

DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

Isabelle MASSIN, *présidente de section*

La section « Droit, logement et société » traite des dimensions juridique et sociale des questions intéressant le Conseil. Elle est compétente, conjointement avec les autres sections concernées, en matière d'habitat et d'urbanisme, de politique de la ville et du logement. Au titre de la cohésion sociale, elle traite de l'accès des citoyens aux biens et aux services essentiels, de la politique d'inclusion sociale et de la mise en œuvre des droits fondamentaux dans les domaines couverts par les ministères chargés du développement durable et du logement (droit à une bonne administration, droits d'accès aux documents, etc.). Au titre du développement territorial, elle intervient sur les politiques foncières, d'urbanisme, d'aménagement, d'économie et de développement durable des territoires urbains et ruraux.

Elle est compétente, avec le concours des autres sections, pour les affaires contentieuses sur lesquelles le Conseil est consulté.

2^e section

ÉCONOMIE, TRANSPORTS ET RÉSEAUX

Jean-Paul OURLIAC, *président de section*

La section « Économie, transports et réseaux » traite des enjeux de développement économique relatifs aux questions entrant dans la compétence du Conseil. Elle est compétente en matière d'instruments économiques pour l'environnement et d'évaluation socio-économique des projets. Elle est compétente également pour les questions d'organisation, d'exploitation, de régulation et de développement durable des transports ainsi que pour les aspects économiques de la lutte contre le changement climatique.

Dans les domaines de compétence du Conseil, elle connaît, avec le concours des autres sections concernées, des questions intéressant les réseaux transportant les personnes et les biens ainsi que ceux acheminant l'eau, l'énergie et l'information, et des questions intéressant la construction européenne, l'action extérieure de la France et la coopération internationale.

3^e section

AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Alain LECOMTE, *président de section*

La section « Aménagement durable des territoires » traite des enjeux d'aménagement et de développement durables des territoires aux différentes échelles géographiques, et de l'association des citoyens à la détermination des choix concernant les projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement des territoires. Elle est compétente en matière de protection et de mise en valeur des espaces sensibles, notamment littoraux et marins, ainsi qu'en matière de sites, de paysages et de protection du patrimoine bâti. Conjointement avec les autres sections concernées, elle est compétente en matière d'urbanisme et d'habitat, et elle connaît des questions intéressant l'activité des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement, ainsi que des questions entrant dans la compétence du Conseil qui présentent un lien avec le tourisme.

4^e section

RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

Marie-Line MEAUX, *présidente de section*

La section « Risques, sécurité, sûreté » traite des questions de sécurité et de sûreté des infrastructures et des systèmes de transports. Elle est compétente, avec le concours des autres sections intéressées, en matière de connaissance des aléas et des vulnérabilités liés aux risques majeurs d'origine technologique ou naturelle ainsi que de prévention et de protection des populations contre leurs conséquences. Elle est enfin compétente en matière de préparation et de mise en œuvre des mesures de sécurité civile et de défense dans les domaines entrant dans la compétence du Conseil.

5^e section

SCIENCES ET TECHNIQUES

Georges DEBIESSÉ, *président de section (p.i.)*

La section « Sciences et techniques » traite des enjeux du développement scientifique et technique en matière d'écologie, de génie civil et de construction. Dans les domaines de compétence du Conseil, elle connaît des questions d'énergie, de systèmes d'information, de météorologie, d'hydrologie et de traitement des déchets. Elle est compétente, avec le concours des autres sections intéressées, en matière de technologies de l'information et de la communication, d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, de gestion des connaissances, de réglementation technique et de reconnaissance des qualifications.

COMMISSION PERMANENTE DES RESSOURCES NATURELLES

Anne-Marie LEVRAUT, *présidente*

La Commission permanente des ressources naturelles est compétente en matière de gestion durable de ces ressources, et notamment de la ressource en eau, de patrimoine naturel et de diversité biologique ainsi que de qualité des milieux aquatiques, mais aussi de lutte contre les nuisances et contre la pollution de l'air, de l'eau et des sols. Elle est également compétente, en liaison avec les sections concernées, pour les questions dont l'examen appelle la prise en considération de connaissances en écologie ainsi que pour les questions d'évaluation des bénéfices tangibles et intangibles que procure l'usage des ressources naturelles.

6^e section

PERSONNELS ET SERVICES

Jean-Claude RUYSSCHAERT, *président de section*

La section « Personnels et services » traite des enjeux de modernisation de la gestion des services, de régularité des pratiques administratives, de déconcentration des responsabilités, de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, d'orientation et de suivi des personnels chargés de missions d'encadrement supérieur. Elle est chargée de la conduite des enquêtes administratives. Elle coordonne l'action du Conseil en matière d'audits et de performance de l'action publique. Son président coordonne les activités d'inspection générale. Enfin la section constitue la mission ministérielle d'audit interne.

7^e section

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Louis-Michel SANCHE, *président de section*

Cette section, dont le président est le secrétaire général du Conseil, est compétente pour les questions ayant trait à la mobilisation des ressources du Conseil en vue de l'exercice de ses missions, à la définition des méthodes et à la diffusion des résultats de ses travaux. Elle supervise, en liaison avec les autres sections, les travaux du comité d'histoire.

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Philippe LEDENVIC, *président*

Le CGEDD exerce, par une formation spécialisée, la fonction d'autorité environnementale dans les cas où la réglementation lui donne cette compétence. Elle émet des avis, délibérés collégialement et rendus publics, sur les évaluations environnementales et plus généralement sur la prise en compte des enjeux environnementaux dans les grands projets et programmes, mais aussi dans certains projets locaux dès lors qu'ils dépendent du MEDDE et qu'ils sont soumis à étude d'impact. Elle prend également des décisions de soumission ou de dispense d'étude d'impact après « examen au cas par cas ».

AUTORITÉ DE LA QUALITÉ DE SERVICE DANS LES TRANSPORTS

Pascal MIGNERREY, *directeur*

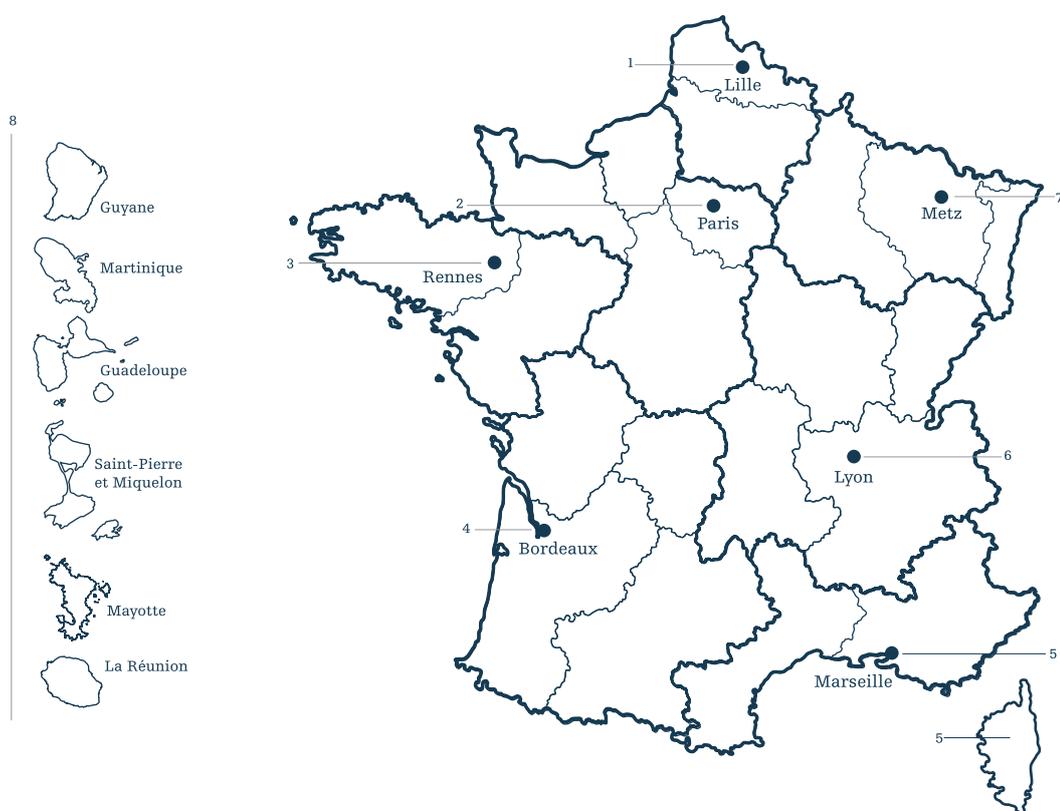
Créée en février 2012 et placée au sein du CGEDD, l'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) est compétente en matière de qualité de service dans les transports terrestres, aériens et maritimes, publics et réguliers de voyageurs, notamment en ce qui concerne leur ponctualité et leur régularité. Elle diffuse des informations statistiques sur la qualité de service ; elle informe, sans traiter de cas individuels, sur les droits des voyageurs et les démarches à accomplir ; elle veille à la qualité de l'information donnée aux voyageurs et au traitement des réclamations par les opérateurs. Elle s'appuie sur un haut comité de la qualité de service dans les transports, qui peut formuler des recommandations pour améliorer le service rendu aux usagers.

Les formations du Conseil

LES MISSIONS D'INSPECTION GÉNÉRALE TERRITORIALES (MIGT)

Les huit missions d'inspection générale territoriale (MIGT) jouent un rôle central dans le suivi des services déconcentrés, des établissements publics et de l'encadrement supérieur des ministères chargés du développement durable et du logement. Elles assurent par priorité les inspections des services dans leur ressort territorial. Elles participent aux audits des directions départementales interministérielles effectués à la demande du secrétariat général du Gouvernement dans le cadre d'un programme annuel. Elles contribuent de manière régulière, en liaison avec les sections concernées, aux évaluations de politiques publiques dans leur dimension territoriale, tels les audits risques au niveau régional ou les audits eau et biodiversité au niveau départemental, ainsi qu'à de nombreuses missions d'évaluation ou de conseil conduites par le niveau central du CGEDD.

Elles assurent enfin de nombreuses missions de représentation locale de l'État au sein d'organismes ou d'établissements publics, comme les conseils d'administration des ports et des aéroports ou des agences de l'eau.



MIGT n°1. Nord

Nord-Pas-de-Calais, Picardie
LILLE
Jean REBUFFEL, *Coordonnateur*

MIGT n°2. Paris

Île-de-France, Centre, Haute-Normandie, Basse-Normandie
PARIS
Jean REBUFFEL, *Coordonnateur (p.i.)*

MIGT n°3. Ouest

Bretagne, Pays-de-la-Loire
RENNES
Noël MATHIEU, *Coordonnateur*

MIGT n°4. Sud-ouest

Poitou-Charentes, Aquitaine, Limousin, Midi-Pyrénées
BORDEAUX
Christian PITIÉ, *Coordonnateur*

MIGT n°5. Méditerranée

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
MARSEILLE
Marc CHALLÉAT, *Coordonnateur*

MIGT n°6. Centre-Est

Rhône-Alpes, Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté
LYON
Philippe DHENEIN, *Coordonnateur*

MIGT n°7. Est

Alsace, Lorraine, Champagne-Ardenne
METZ
Georges REGNAUD, *Coordonnateur*

MIGT n°8. Outre-mer

Collectivités d'outre-mer (DOM, TOM, COM)
PARIS-LA DÉFENSE
Bernard BUISSON, *Coordonnateur*

Les formations du Conseil

LES COLLÈGES ET MISSIONS D'APPUI

Les collèges réunissent par spécialité, métier ou domaine les membres des différentes formations du Conseil. Ils sont des lieux de dialogue et d'échanges largement ouverts. Les missions d'appui rassemblent les expertises utiles pour couvrir une problématique particulière ; elles assurent une fonction de veille et de prospective dans les domaines qui les concernent.

DROIT, LOGEMENT

Droit et contentieux
Rouchdy KBAÏËR

Logement et immobilier
Patrick LAPORTE
Marie-Dominique HÉBRARD DE VEYRINAS

Droits fondamentaux,
services essentiels et cohésion sociale
Jean-Paul LE DIVENAH

ESPACE ET TERRITOIRES

Aménagement, urbanisme, habitat et mobilité
Philippe SCHMIT - Ruth MARQUES

Paysage, espaces protégés et patrimoine
Michel BRODOVITCH

TRANSPORTS ET ÉCONOMIE

Économie et régulation
Michel MASSONI

Aviation civile
Christian ASSAILLY

Mer
Yves MORIN - Laurent COURCOL

Transports terrestres et intermodalité
Marc D'AUBREBY

GOVERNANCE DES ENTREPRISES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

Financement des projets
Jean-Philippe DURANTHON

Europe
Michel PINET

International
Michel BELLIER

RESSOURCES ET MILIEUX

Gestion intégrée de l'eau
Pierre-Alain ROCHE

Biodiversité et milieux naturels
Jean-Jacques LAFITTE - Fabienne ALLAG-DHUISME

Énergie et climat
Jean-Claude GAZEAU - Henri BOYÉ

RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

Risques naturels et technologiques
Nicolas FORAY - Thierry GALIBERT

Pollutions et nuisances
Henri LEGRAND - Dominique DAVID

Sécurité et sûreté des transports
Gérard LE HOUX

SCIENCES ET TECHNIQUES

Recherche et technologie
Eric VINDIMIAN

Techniques de construction
Jean-Louis DURVILLE

Systèmes d'observation et d'information
Bernard FLURY-HÉRARD

Maîtrise d'ouvrage des projets
Georges DEBIESSE - François RENVOISÉ

PERSONNELS ET SERVICES

Gestion administrative et financière, régularité
Jean-Claude DIQUET

Métiers, carrières, compétences
Jean GUILLOT

AUDITS ET INSPECTIONS

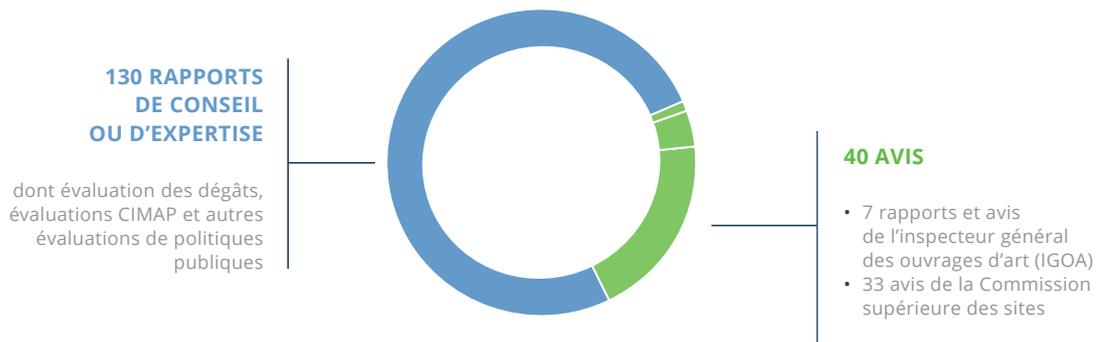
Audit et inspection
Lionel RIMOUX

Audit interne
Hervé TORO

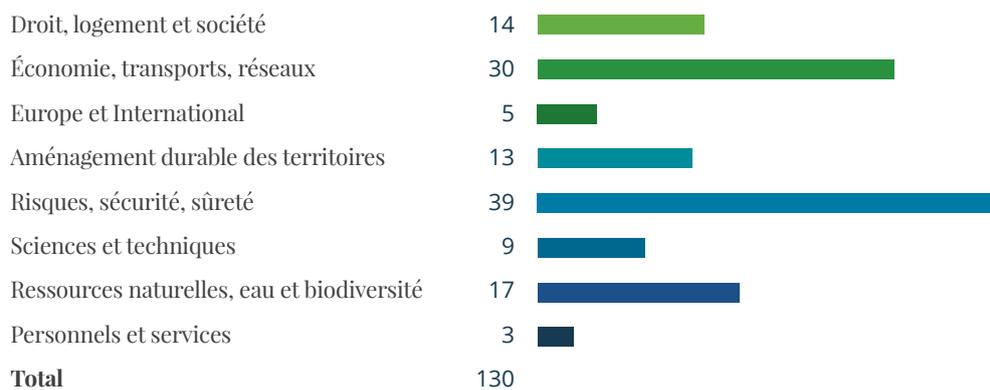
LE CONSEIL EN CHIFFRES

au 31 décembre 2014

RAPPORTS ET AVIS



MISSIONS DE CONSEIL OU D'EXPERTISE PAR THÈME



43 de ces missions ont répondu à une commande interministérielle.

MISSIONS D'INSPECTION OU D'AUDIT PAR CATÉGORIE



PERSONNELS EN ACTIVITÉ

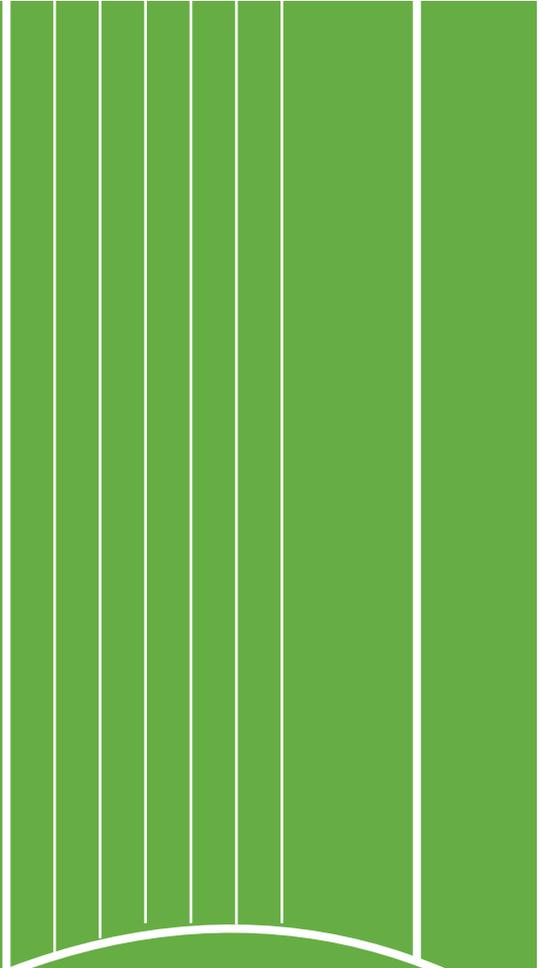
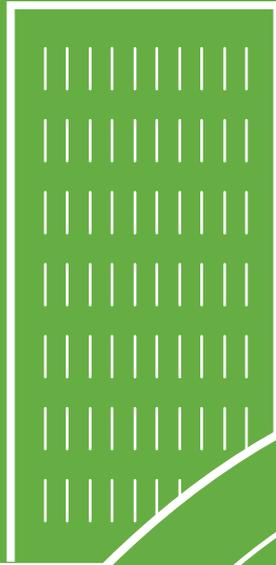
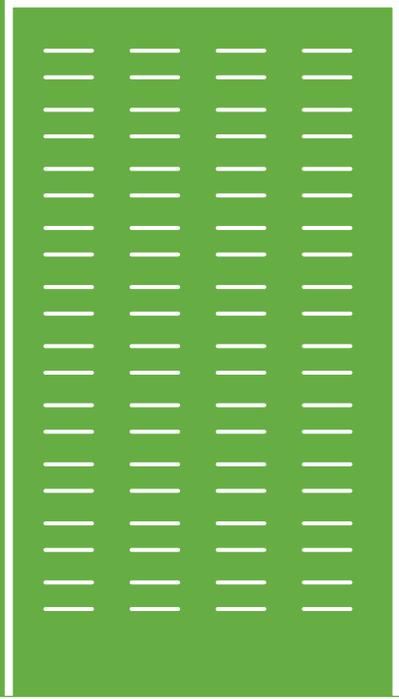
	SECTIONS *	MIGT	TOTAL
Membres permanents ou assimilés	119	40	159
Autres agents de catégorie A et A+	56	23	79
Agents de catégories B et C	54	27	81
TOTAL	229	90	319

* y compris CPRN, Ae et AQST



**L'ACTIVITÉ
DES FORMATIONS
DU CONSEIL**

- 21 Droit, logement et société
- 27 Économie, transports et réseaux
- 35 Aménagement durable des territoires
- 39 Risques, sécurité, sûreté
- 45 Sciences et techniques
- 49 Ressources naturelles
- 55 Personnels et services



DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

RAPPORT ANNUEL 2014 du CGEDD

DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

La section « Droit, logement et société » couvre un champ de compétences très large touchant à la gouvernance, aux relations avec les parties prenantes, à l'écoute des usagers et à l'accès de tous aux services. Le droit au logement dans le respect d'une certaine mixité sociale est au cœur de ses travaux.

Cette section participe aux travaux des autres sections et contribue ainsi à la création d'une culture commune. Elle a produit un référentiel social repris dans le guide qualité du CGEDD qui inventorie les questions à se poser à l'occasion de chaque mission. Elle s'est particulièrement impliquée en 2014 pour tenter de concilier transition énergétique et besoins et moyens des plus démunis. Trois missions ont contribué à la réflexion sur ces sujets : la première consacrée à la « contribution de l'auto-réhabilitation accompagnée au plan de rénovation énergétique de l'habitat », la deuxième qui a consisté à expertiser les « dispositifs d'aide aux ménages modestes pour réaliser des économies d'énergie dans leur logement » et la troisième, conjointe avec l'Inspection générale des finances, qui a abouti à la proposition d'un dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie des ménages.

La section collabore avec d'autres inspections (inspections générales de l'éducation nationale, des affaires sociales, des finances, des services judiciaires) sur les sujets interministériels. Elle a poursuivi sa participation à la mission d'évaluation des dispositifs de prévention de la délinquance. Elle a participé à deux missions décidées par le comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (CIMAP) sur les aides au logement et la prévention des expulsions locatives, dont un de ses membres a assuré la coordination.

Elle a évalué la réglementation relative au traitement de l'amiante lors de la rénovation des bâtiments, la politique de vente de logements sociaux à leurs occupants et la production de logements locatifs sociaux par recours à la vente en l'état futur d'achèvement (VEFA).

Elle a poursuivi son appui à la délégation ministérielle à l'accessibilité et à la sénatrice Claire-Lise CAMPION pour l'analyse des suites données au comité interministériel du handicap du 25 septembre 2013.

Pour progresser dans l'audit des services déconcentrés de l'État, elle a élaboré le référentiel des audits de mise en œuvre des politiques publiques du logement et de la ville, actuellement expérimenté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans le domaine juridique, la section a apporté ses compétences dans un certain nombre de dossiers dans les secteurs du droit européen, de l'environnement, de l'urbanisme et des transports et a évalué le système d'information juridique du ministère (SIJ).

N° 008350-01

Traitement des saisines du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité par le défenseur des droits

Dominique PINEY, Marie-Christine SOULIÉ

Issu de la réforme constitutionnelle du 23 juillet 2008, le Défenseur des droits est une instance non juridictionnelle de défense des droits et des libertés. Il a succédé en 2011 au Médiateur et à trois autres autorités administratives indépendantes : le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie de la sécurité (CNDS) et la Haute autorité pour la lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE).

Le Défenseur des droits possède un pouvoir d'information éten- du auprès des personnes publiques mises en cause. De même, il détient un pouvoir général de proposition lui permettant de recommander les modifications législatives ou réglementaires qui lui paraissent de nature à remédier aux situations préjudiciables, aux dysfonctionnements répétés. Le Défenseur des droits dispose de délégués locaux. Pour favoriser ses relations avec les ministères, des correspondants sont désignés dans chacun d'entre eux.

Les ministères chargés de l'écologie et du logement sont destinataires, annuellement, d'un nombre réduit de saisines qui concernent des dossiers individuels ou des propositions de réformes portant sur l'ensemble des champs de compétence des deux ministres.

La mission a souligné la méconnaissance des missions et compétences du Défenseur des droits par les services, conduisant à un traitement tardif de ses saisines. Elle a cependant relevé que le dernier rapport annuel du Défenseur des droits cite plusieurs dispositions législatives qui ont été inscrites dans la loi « ALUR » en réponse à ses propositions de réforme.

Afin d'améliorer le traitement des saisines du Défenseur des droits, plusieurs propositions sont formulées, qui visent à mieux informer les services sur sa mission (rédaction d'une note de présentation pour les cabinets, le secrétariat général et les directions), à faciliter la fluidité des procédures et à harmoniser le traitement des demandes (mise en place d'une boîte fonctionnelle, unique point d'entrée des demandes du Défenseur – élaboration d'un guide pratique –, tenue de réunions périodiques entre le correspondant ministériel et les représentants des services).

N° 009083-01

Évaluation de la politique de vente de logements sociaux à leurs occupants

Marianne LEBLANC-LAUGIER, Pascaline TARDIVON

La politique de vente de logements sociaux à leurs occupants engagée depuis 1965 vise à faciliter l'accès à la propriété des ménages aux revenus modestes, est longtemps restée embryonnaire malgré les efforts réitérés de l'État pour améliorer les dispositifs législatifs existants. La signature de conventions d'objectifs avec les représentants des bailleurs sociaux fin 2007 a permis une accélération de l'activité avec le triplement du nombre d'organismes partie prenante et la cession de 8 000 logements en 2012 (0,2 % du parc social). Signes d'un intérêt économique – la capacité d'autofinancement alimentée par les plus-values permet notamment la construction de trois logements pour un vendu –, ces résultats restent cependant en retrait des objectifs fixés aux organismes HLM de vendre annuellement 1 % de leur parc soit 40 000 logements par an, alors que le parc augmente de 2 % par an. En outre, cette politique reste sans effet sur la « mixité sociale » et la « stabilisation des quartiers » également recherchées.

La mission du CGEDD s'est employée à évaluer les pratiques mises en œuvre (sélection des immeubles commercialisés, attractivité des prix et décotes, sécurisation des acquéreurs et accompagnement dans la gestion des copropriétés) puis à rechercher les freins au développement des ventes (volonté des dirigeants des organismes, réticences des collectivités au regard des quotas de logements sociaux requis, difficultés d'accès aux prêts et instabilité de dispositifs comme le prêt à taux zéro). Identifiant les risques (manque d'information à destination des locataires concernant les charges, effet d'aubaine pour d'éventuels investisseurs, déséquilibres de l'offre locative sociale insuffisante sur certains secteurs), la mission invite en particulier les services de l'État à clarifier et soutenir le dispositif de cession des logements sociaux à leurs occupants dans le cadre d'une politique de gestion de l'habitat à l'échelle intercommunale prenant en compte à la fois les besoins sociaux, la répartition du patrimoine existant et les niveaux de loyers, et encourageant l'offre de logements et la programmation des opérations dans une perspective pluriannuelle.

Politique de prévention des expulsions locatives

Pascaline TARDIVON (CGEDD) ; François HENRY (IGA) ; Philippe LAFFON (IGAS) ; Maxime de BLASI, Nicole COMBOT, Philippe MOUCHARD (IGSJ)

Depuis quelques années on assiste à une augmentation significative des impayés de loyers dans le parc privé comme dans le parc de logements sociaux. Dans de très nombreux cas, cette défaillance des locataires conduit à une résiliation des baux locatifs par les juges d'instance (115 000 en 2012). À la suite de ces jugements, nombre de locataires quittent leur logement mais certains s'y maintiennent le plus souvent, faute d'alternative. Des procédures visant à les contraindre à partir sont alors engagées par les bailleurs. En 2012, 11 500 ménages ont ainsi été expulsés.

De nombreux dispositifs ont été mis en place depuis 25 ans pour prévenir ces situations (fonds de solidarité logement, protocoles avec les bailleurs sociaux, commissions de surendettement) mais ils semblent trouver leurs limites face à la montée des impayés.

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, les ministres chargés de la justice, de l'intérieur, des affaires sociales et du logement ont donc demandé, fin 2013, à leurs inspections générales respectives d'évaluer l'efficacité des instruments de prévention et d'élaborer des propositions visant à mieux prévenir les expulsions.

La mission a pu mesurer l'importance de la mobilisation des acteurs locaux dans la prévention des expulsions lorsque le processus arrive à son terme et que l'expulsion est imminente. La création des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) en 2006 et leur généralisation en 2010 ont favorisé le rapprochement, indispensable, des acteurs impliqués dans la résolution des difficultés des ménages (CAF, départements, réservataires de logements sociaux). Toutefois ces commissions n'ont qu'un pouvoir d'avis et d'orientation et disposent de moyens humains limités alors que le nombre de dossiers à traiter ne cesse de croître, particulièrement dans les zones où le marché du logement est tendu. La mission a élaboré 48 recommandations, parmi lesquelles l'information des bailleurs et des locataires du parc privé sur les ressources disponibles dès l'apparition des difficultés de paiement, un recours plus fréquent à la conciliation judiciaire, la nécessité de piloter la politique de prévention tant au niveau national que local et l'indispensable articulation avec les politiques locales de l'habitat pour garantir le maintien, voire l'accroissement d'une offre de logements accessible aux ménages à bas revenus.

Contribution de l'auto-réhabilitation accompagnée au plan de rénovation énergétique de l'habitat

Hervé BERRIER

Ce rapport rend compte de la concertation qui s'est déroulée du 23 octobre 2013 au 9 janvier 2014 à la demande de la ministre de l'égalité des territoires et du logement. La commande visait à rendre possible une contribution active et efficace de l'auto-réhabilitation accompagnée au plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), avec le concours des acteurs du marché de la construction.

La concertation a d'abord porté sur les moyens de sécuriser l'auto-réhabilitation accompagnée à vocation très sociale. Celle-ci est le fait d'opérateurs agréés qui s'adressent à des ménages en grande difficulté pour les aider à s'engager dans un projet d'amélioration de leurs conditions de vie, leur permettant ainsi de retrouver le goût et la capacité d'agir de leur propre initiative.

La concertation s'est ensuite étendue à la situation des personnes qui ne relèvent pas des services sociaux relatifs au logement et qui, bien que ne disposant pas de l'autonomie et des moyens suffisants pour décider d'engager un projet de rénovation énergétique de leur logement, sont cependant susceptibles de réaliser l'apport en industrie (l'auto-réalisation d'une partie des travaux) qui leur permettrait d'équilibrer le budget d'un tel projet.

Sans être conclusive, la concertation a principalement contribué à mieux faire connaître l'auto-réhabilitation accompagnée à vocation très sociale. En particulier, elle a dissipé le malentendu qui pouvait exister quant à la part que celle-ci était susceptible de prendre dans le plan de rénovation énergétique de l'habitat. Avec un objectif de 4 000 logements rénovés par an, soit moins de 1 % des 500 000 logements du PREH, ce mode d'action sociale peut en effet contribuer au programme sans concurrencer significativement les entreprises du secteur. Il peut en outre leur apporter une commande de l'ordre de 20 à 30 % du coût total des projets, correspondant aux travaux que les particuliers ne peuvent réaliser eux-mêmes.

La concertation a par ailleurs fait ressortir que d'autres formes de réhabilitation accompagnée se développent, notamment à l'initiative des collectivités territoriales, avec une vocation sociale qui s'étend au-delà des publics en difficulté économique et sociale. Le plan de rénovation énergétique de l'habitat et les professionnels de la construction doivent en tenir compte. En effet, la réalisation du PREH impose un changement d'échelle de l'offre de travaux qui rend nécessaire et pertinent de solliciter davantage l'apport en industrie des ménages et l'entraide. De plus, l'auto-réhabilitation accompagnée représente un gisement considérable d'activité pour les entreprises, qui resterait inexploité en l'absence d'accompagnement.

Le rapport formule 14 recommandations pour faciliter la coopération entre acteurs du marché de la construction et de l'accompagnement de l'auto-réhabilitation, qui portent sur l'adaptation du modèle économique de l'auto-réhabilitation accompagnée à vocation très sociale, la création d'un régime juridique, social et fiscal des activités d'auto-production et d'entraide, l'association du marché au déploiement de l'auto-réhabilitation énergétique de l'habitat ainsi que sur la qualité des chantiers et la sécurité des personnes.

N° 007479-11

La gouvernance locale de la prévention de la délinquance

Bernard MÉNORET, Laurent RAVÉRAT (CGEDD) ; Fatiha BENATSOU (préfète et coordonnatrice) ; Maximilien BECQ-GIRAUDON, Bruno LAFFARGUE, Philippe LAMY (IGA) ; Hervé MÉCHERI, Alain TAUPIN (IGAENR) ; Catherine HESSE (IGAS) ; Didier JOUAULT, Jean-Luc MIRAUX (IGEN) ; Gilbert FLAM, Fabienne KLEIN-DONATI (IJSJ)

Ce rapport a été établi dans le cadre de la mission permanente de la prévention de la délinquance qui regroupe des membres de plusieurs inspections générales.

La mission estime que le caractère interministériel du pilotage départemental de la politique de prévention de la délinquance, assuré par le préfet, nécessite d'être renforcé. Les instances partenariales prévues par le législateur (CLSPD, etc.) doivent être mises en place et fonctionner en cohérence avec les dispositifs similaires associés à la mise en œuvre des zones de sécurité prioritaires (ZSP). Les maires doivent être associés à celles-ci. La mission considère également que la politique locale de prévention de la délinquance mérite d'être redynamisée, notamment en lui donnant une meilleure visibilité au sein des institutions prioritairement concernées : préfectures, parquets, police/gendarmerie, éducation nationale et bailleurs sociaux. Dans le domaine des transports, les relations de confiance nouées entre les opérateurs et les forces de l'ordre assurent une déclinaison très satisfaisante de cette politique de prévention.

N° 007908-01

Évaluation de la mise en œuvre des recommandations de l'audit de la politique des ministères chargés de l'écologie et du logement en direction des agents handicapés

Charles HELBRONNER, Jean-Paul LE DIVENAH, François RENVOISÉ

L'objectif de cette mission était d'évaluer le degré de mise en œuvre, dans le cadre du plan quadriennal adopté pour la période 2013-2016, des 37 recommandations formulées en 2012 à la suite de l'audit de la politique des ministères chargés de l'écologie et du logement en direction des agents handicapés.

Les deux ministères respectent en moyenne la norme légale de 6 % d'emplois d'agents handicapés (6,42 % en 2011 et 6,50 % en 2012). Mais ce taux atteint difficilement 3 % en administration centrale. C'est pourquoi le rapport de 2012 mettait l'accent sur les efforts à accomplir au sein des services centraux, notamment sur le plan qualitatif.

À l'issue de la mission d'évaluation, 22 recommandations ont été intégrées en totalité ou de manière significative dans le nouveau plan quadriennal. La mise en œuvre de 14 autres devait faire l'objet d'une expertise complémentaire par les services, une seule n'étant pas retenue.

Cet audit a aussi été l'occasion de formuler quelques recommandations complémentaires :

- enrichir le bilan social du ministère par des données chiffrées relatives aux agents handicapés ;
- incorporer une clause d'accessibilité dans les marchés d'acquisition de matériel ;
- organiser une prestation d'interprétariat en faveur des personnes atteintes de surdité ;
- intégrer un représentant de la sous-direction chargée de la définition de la politique du handicap dans le comité opérationnel assurant le suivi de la mise en œuvre du plan quadriennal ;
- réunir plus fréquemment les correspondants handicap de chaque service.

En ce qui concerne les DREAL, le rapport recommande notamment :

- de mieux identifier les agents en situation de handicap et d'analyser leurs besoins en matière de formation et d'équipements ;
- de poursuivre le recrutement d'agents handicapés de catégorie A et B et d'assurer le suivi de leur carrière ;
- de renforcer le réseau des personnes ressources handicap.

Guide d'audit de mise en œuvre des politiques publiques du logement et de la ville

Dominique DUCOS-FONFRÈDE, Patrick LAPORTE, Isabelle RAYMOND-MAUGÉ, Hervé TORO

Depuis la réorganisation de l'administration territoriale de l'État (RéATE) intervenue en 2010, le CGEDD a cessé de réaliser des missions d'inspection des services départementaux, échelons majeurs de mise en œuvre des politiques publiques du logement au sens large. Les directions départementales interministérielles créées en 2010 sont des services déconcentrés de l'État relevant du Premier ministre (même si elles sont placées sous l'autorité des préfets de département). Les missions d'inspection ou d'audit de ces services sont diligentées à l'initiative du secrétariat général du Gouvernement.

Parallèlement, la diffusion au sein de l'administration de la pratique de l'audit, qui s'est traduite notamment par la création du comité ministériel d'audit interne le 6 janvier 2012, a favorisé l'évolution d'une partie des missions d'inspection du CGEDD, vers la réalisation d'audits de mise en œuvre de politiques publiques.

C'est dans ce contexte qu'a été réalisé un guide méthodologique pour l'audit des politiques publiques du logement et de la ville dans les services déconcentrés de l'État.

L'objet de ce guide est d'assister les membres du CGEDD dans la conduite des audits spécialisés « logement » à mener en priorité dans les territoires à enjeux (Provence-Alpes-Côte d'Azur au 1^{er} semestre 2015, puis Rhône-Alpes et Île-de-France à inscrire au programme des années suivantes).



ÉCONOMIE, TRANSPORTS ET RÉSEAUX

RAPPORT ANNUEL 2014 du CGEDD

ÉCONOMIE, TRANSPORTS ET RÉSEAUX

La section « Économie, transports et réseaux » est compétente pour toutes les questions de développement économique, les aspects économiques de la lutte contre le changement climatique et la fiscalité de l'environnement. Elle traite des réseaux, de l'organisation, de la régulation et du développement des transports, et connaît également des réseaux acheminant l'eau, l'énergie et l'information, en concertation et avec le concours des autres sections intéressées.

Elle assure un suivi et une veille sur les questions intéressant l'Europe et l'international, notamment les échanges et les jumelages, par l'intermédiaire de deux missions d'appui couvrant ces domaines (voir plus loin les parties « Europe » et « International »).

L'activité de la section est organisée autour de quatre collèges qui lui sont rattachés et qui couvrent le champ des transports (transports terrestres, aviation civile, mer et transport maritime) ainsi que l'économie et la régulation.

La révision des méthodes d'évaluation socio-économique, à laquelle la section a activement participé, s'est traduite par la publication, le 16 juin 2014, d'une instruction du Gouvernement sur l'évaluation des projets de transport. Un premier colloque portant sur la pratique de l'évaluation dans le cadre de ces nouvelles orientations a été organisé par le CGEDD le 16 septembre 2014, en partenariat avec le Commissariat général à l'investissement et France Stratégie. Parallèlement, la section a apporté son concours au Commissariat général à l'investissement pour la réalisation de contre-expertises de grands projets d'investissement, désormais prévues par la loi.

Les travaux conduits par ailleurs au sein de la section ont notamment porté sur :

- l'analyse des bilans établis par les maîtres d'ouvrage au titre de la loi d'orientation des transports intérieurs (bilans LOTI) ;
- l'accompagnement de la réforme du système ferroviaire et la mise en place des observatoires de la saturation ferroviaire proposés par la commission « Mobilité 21 » ;
- la régulation économique des aéroports, à partir d'une expertise des contrats de régulation économique d'Aéroports de Paris et de l'aéroport de Lyon ;
- le financement des infrastructures, les évolutions envisageables pour leur mode de gestion et le devenir des concessions autoroutières ;
- la résilience des réseaux et le coût du retour à une situation normale après la crise ;
- l'urbanisme et la mobilité.

Plusieurs missions ont porté sur les besoins d'informations statistiques des ministères chargés du développement durable et du logement dans les domaines de l'énergie, des transports et du logement.

N° 009503-01

Les énergies renouvelables électriques : coûts, services rendus, soutien et régulation

Henri BOYÉ, Jean-Philippe DURANTHON (CGEDD) ; Gilles BELLEC, Jean-François SORRO (CGE) ; Alain BODON, Paul-Marie DUBÉE, Henri HAVARD, Nicolas LE RU (IGF)

Établi à la demande des ministres chargés de l'énergie, de l'économie et du redressement productif, le rapport réalisé conjointement par trois inspections (Conseil général de l'environnement et du développement durable, Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et l'Inspection générale des finances) détaille les enjeux du développement des énergies renouvelables électriques (solaire, photovoltaïque, éolien terrestre et offshore et hydraulique), calcule pour chaque filière un coût complet qui inclut le coût direct de production mais aussi les externalités et le coût de l'adaptation du réseau, enfin examine les différents modes de régulation selon chaque situation.

N° 009609-01

La ponctualité de la ligne B du RER – Efficacité des investissements et réformes en cours

Bernard SIMON, Hervé de TRÉGLODÉ

La ligne B du réseau express régional (RER) comprend trois tronçons : au nord et au sud, deux lignes datant du XIXe siècle, à savoir la ligne de Sceaux et la ligne ferroviaire Paris-Soissons ; pour les relier, un tunnel percé au cœur de Paris entre 1977 et 1981. Cette ligne B est utilisée quotidiennement par près de 800 000 voyageurs, qui empruntent 48 gares, dont deux des gares les plus fréquentées au monde : les gares du Nord et de Châtelet-Les Halles. Les usagers y sont aussi nombreux que sur l'ensemble des lignes de train express régional (TER) hors Île-de-France. Se déployant sur 80 kilomètres, la ligne B est exploitée par la SNCF au nord de la gare du Nord, par la RATP au sud, ce qui constitue une difficulté supplémentaire de gestion.

Son fonctionnement a fait l'objet d'un examen sous plusieurs angles : l'analyse de la régularité, les incidents du 15 janvier 2014, les mesures d'amélioration déjà engagées (particulièrement le projet RER B Nord+) et celles complémentaires à prévoir.

En amélioration depuis 2008, et désormais comparable à celle des lignes A et D, la ponctualité de la ligne B reste cependant au-dessous du niveau de 94 % fixé dans le contrat conclu avec l'autorité organisatrice (STIF). En outre, les incidents importants

désorganisant l'ensemble de la ligne durant une demi-journée, voire une journée entière, demeurent beaucoup trop nombreux.

Un premier schéma directeur, approuvé par le STIF en 2005 et 2006, mis en œuvre entre 2008 et 2013, a permis d'améliorer la situation, mais encore insuffisamment. La « journée noire » du 15 janvier 2014 a démontré que les équipements et procédures étaient encore loin du niveau d'excellence que requiert une ligne aussi fréquentée.

Un second schéma directeur, approuvé le 10 juillet 2013, pour un montant de plus de 500 millions d'euros comprend d'autres opérations nécessaires pour continuer de rehausser la ponctualité. Il est à compléter par des mesures que RFF, la RATP et la SNCF doivent engager entre 2014 et 2018.

Ce n'est qu'au prix de ces efforts coordonnés et prolongés que sera atteint un niveau de qualité de service satisfaisant, dont les voyageurs devraient pouvoir constater l'amélioration trimestre après trimestre.

N° 009544-01

Infrastructures et modes d'exploitation des centres de triage ferroviaire opérant des wagons transportant des matières dangereuses

Gérard LE-HOUX, Éric REBEYROTTE, Marc SANDRIN

L'expertise du CGEDD dans le domaine du transport de marchandises dangereuses a été sollicitée à la suite de plusieurs incidents survenus dans des triages ferroviaires, fin 2013 et début 2014, ayant suscité de nombreuses réactions d'élus, de riverains et des médias.

La mission a rencontré les différents acteurs, nationaux, régionaux et locaux. Elle a dressé un inventaire des incidents sur plusieurs années et a pu constater une réduction de leur nombre depuis 2010, ce qui confirme que le transport ferroviaire demeure un mode très sûr. Elle a visité huit triages, dont les quatre principaux français, dotés d'une pente et de freins fixes automatisés, et celui de Bettembourg au Luxembourg. Elle a constaté qu'un effort important de maintenance est fait sur les infrastructures les plus sensibles. Quant à l'exploitation, elle n'appelle pas d'observation majeure de sa part.

La mission a émis 17 recommandations visant notamment les procédures de manœuvres et les aménagements à apporter pour mieux parer les risques liés aux wagons « mauvais rouleurs », susceptibles de provoquer des collisions. Elle suggère d'améliorer la coordination entre sapeurs-pompiers et exploitants.

Enfin, elle souligne la nécessité d'améliorer la gestion des incidents en proportionnant les réponses aux risques et en informant mieux les élus et la population.

Ces recommandations, qui ont été intégrées dans un plan d'actions établi par la DGTM, permettront de mieux préciser les périmètres de dangers dans le cadre de la révision des textes entreprise parallèlement par la DGPR.

N° 009075-02

L'organisation du service statistique dans le domaine du logement

Jacques FRIGGIT, Patrick LAPORTE (CGEDD) ; Alain CHAPPERT, Isabelle KABLA-LANGLOIS (INSEE)

Ces trois missions qui concernent les principaux domaines de compétence du ministère de l'environnement du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'équilibre des territoires et de la ruralité ont répondu à plusieurs préoccupations :

- pour l'énergie, répondre à des questions soulevées lors du débat sur la transition énergétique ;
- pour le logement, satisfaire aux orientations préconisées par l'Autorité de la statistique publique et mettre en place un outil de synthèse ;
- pour les transports, optimiser la production des informations statistiques dans un contexte de contrainte budgétaire croissante.

Le champ de l'investigation ne s'est pas limité aux statistiques publiques définies dans la loi de 1951. Pour le logement, le rapport préconise le recours à des données hors statistiques publiques détenues par la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, la direction générale des finances publiques ou les notaires. Pour les secteurs de l'énergie et des transports, le débat public et le pilotage des politiques publiques nécessitent d'avoir recours à la fois à des données issues de la statistique publique et à des données de gestion publiques ou privées.

Les commissions des comptes du logement et des transports, qui apparaissent comme des lieux privilégiés d'échange avec les acteurs et les producteurs de données du secteur, sont à conforter. La création d'une commission des comptes de l'énergie pourrait être également envisagée.

Dans un cadre où les moyens humains et financiers de la statistique se réduisent, il est indispensable de hiérarchiser les besoins et les demandes. La mission constate que l'expression des besoins inhérents à la conduite des politiques publiques est insuffisamment structurée et recommande de progresser sur ce point.

L'émergence de Big Data dans ces trois secteurs pourrait favoriser la collecte d'information sans recourir à des enquêtes coûteuses. Ainsi, les traces des déplacements laissées par les téléphones mobiles pourraient permettre de reconstituer une bonne part de l'information sur l'utilisation des réseaux de transport et fournir des données en temps réel sur la congestion des infrastructures.

L'Open Data constitue une autre opportunité. En effet, l'accès aux données du plus grand nombre, au premier rang desquels les chercheurs, est un moyen efficace de vérifier et d'améliorer la qualité et la cohérence des informations statistiques. Cela suppose de concrétiser cette ouverture des données.

Autres missions dans le domaine des statistiques :

N° 009197-01

Rationalisation des outils statistiques relatifs aux transports

Michel MASSONI, Emmanuel RAOUL

N° 009084-01

Mission relative aux informations statistiques sur l'énergie

Michel MASSONI, Emmanuel RAOUL (CGEDD) ; Stéphane JUGNOT (INSEE)

N° 009417-01

Étude du schéma de financement des investissements routiers proposé par la Fédération nationale des travaux publics (FNTP)

Michel BELLIER, Jean-Philippe DURANTHON

La FNTP a proposé à l'État de lancer un programme de travaux routiers par anticipation des recettes des péages autoroutiers à l'issue des actuelles concessions. Le rapport passe en revue les conditions juridiques, financières et institutionnelles de réalisation d'un tel projet et les difficultés auxquelles il se heurte. Il analyse la possibilité de prolonger dans le temps la perception des péages et de les affecter à des travaux réalisés hors réseau à péage ainsi que les montages susceptibles d'assurer la réalisation immédiate de travaux sur la base de futures recettes.

N° 009424-01

Développement des nouveaux usages de la route

Marc d'AUBREBY, François BORDRY, Jean PANHALEUX (CGEDD) ; Frédéric PICHON, Jean-François ROCCHI (IGA)

Comment adapter les infrastructures existantes à de nouveaux usages de la route ? Le rapport dresse un bilan de plusieurs expériences et analyse les nouveaux projets de circulation de bus sur bande d'arrêt d'urgence ou sur voie réservée de sections d'autoroute. En donnant la priorité aux transports en commun, ses recommandations visent à intégrer le respect des règles de sécurité, la maîtrise des coûts et l'acceptation par l'opinion.

ÉCONOMIE, TRANSPORTS ET RÉSEAUX

Europe

Le Conseil suit les activités des différentes institutions européennes et les évolutions réglementaires ou organisationnelles qui peuvent en découler. Il procède ainsi à une veille ciblée et à des analyses spécifiques sur les projets et les textes européens dans ses différents champs d'intervention. Des conférences, des présentations ou des missions sur les différentes politiques européennes sont également organisées en fonction des besoins de ses membres. Par ailleurs, lors de ses missions de conseil, d'expertise ou d'audit, le CGEDD prend en compte les différentes dimensions des problématiques européennes ; il est à ce titre très attentif à la qualité de l'application du droit européen au sein des organisations auditées et peut aussi procéder à des parangonnages européens afin de découvrir de bonnes pratiques et s'en inspirer. Enfin, les membres du CGEDD sont appelés à participer à différents groupes de travail européens, particulièrement en matière de normalisation.

L'élargissement du champ d'intervention des institutions de l'Union européenne et la croissance du nombre de ses législations et réglementations influent de plus en plus directement sur les politiques publiques dans les domaines d'intervention du Conseil. Aussi, une mission d'appui « Europe » coordonne-t-elle les aspects européens de ses activités. Une réflexion est en cours pour renforcer, au sein du Conseil, l'articulation entre les aspects juridiques et les aspects européens qui sont souvent étroitement liés, que ce soit au titre des directives et règlements ou des procédures contentieuses.

La mission d'appui s'adresse à tous les membres du CGEDD : elle conduit une veille sur les réflexions, les débats, les productions normatives et la jurisprudence dans l'ensemble des champs couverts par le CGEDD. Elle s'appuie sur les informations en provenance de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, du Secrétariat général des affaires européennes et de la direction des affaires européennes et internationales, sur les conférences organisées par les institutions européennes et sur des contacts avec les services de la Commission, du Parlement européen et d'autres organisations liées aux affaires européennes. Elle apporte une expertise à la conduite des missions de conseil, d'inspection et d'audit ou à l'occasion des travaux des collèges et des sections.

L'application du droit européen et la représentation de la France

Le CGEDD a participé à la préparation du programme opérationnel relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) 2014-2020. Il a également contribué à l'analyse du fonctionnement du système européen d'échange de quotas d'émission, examiné la faisabilité d'un financement européen pour le Centre d'alertes aux tsunamis (CENALT) et contribué à la définition de la position française en matière de bruit du fret ferroviaire dans le cadre de la définition de la politique européenne sur ce sujet.

Certains membres du CGEDD apportent leur contribution à la normalisation européenne en qualité de représentants de la France auprès du comité européen de normalisation (CEN). Ils participent ainsi au comité technique 278 (TC 278), normalisant les services de transport intelligents (STI). En parallèle, le CGEDD a apporté un concours technique actif aux contributions françaises pour l'élaboration du règlement européen imposant eCall (dispositif automatique d'appel d'urgence) dans les nouveaux véhicules routiers en 2018, ce règlement étant basé sur les normes du CEN.

Le CGEDD a également apporté son concours à la DGITM dans les groupes de travail du projet européen REETS (service de péage électronique régional européen), visant une interopérabilité régionale

du télépéage en Europe. Il participe aussi au programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE TSE).

Le CGEDD assure la coordination de la position française sur le projet Copernicus, programme européen de mise en place d'un système de surveillance de l'environnement qui comporte une importante composante spatiale et le développement de services dans les domaines terre, air, mer, urgences, climat et sécurité. Le Conseil assure également la coordination de la représentation française auprès de l'organisation internationale GEO (Group on Earth Observation) créée en 2005 pour coordonner la mise en place des observations de la terre nécessaires à la mise en œuvre du GEOSS (Global Earth Observation System of Systems). Un membre du CGEDD a assuré la présidence de la Société météorologique européenne jusqu'en 2014.

Enfin, depuis de nombreuses années, le CGEDD dirige la délégation française au comité permanent de la construction, organe de « comitologie » régi par le règlement 305/2011 « établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction » et consacré à la mise en œuvre de la réglementation européenne en matière de produits de construction.

L'activité de veille et les négociations européennes

- La mission a organisé une information des membres du Conseil sur l'actualité européenne. Cela a concerné, en 2014, les politiques en matière de climat, d'environnement et de développement durable : la préparation du paquet énergie-climat 2030 et de la conférence des parties de 2015 (COP 21), les droits d'émission de CO₂, les lignes directrices sur les aides d'État en matière d'énergie et d'environnement, les gaz fluorés, le paquet « qualité de l'air », le paquet « déchets et économie circulaire » et les actions en matière de biodiversité (espèces étrangères invasives).
- Dans le domaine de la politique des transports, les débats suivis ont concerné le quatrième paquet ferroviaire (espace ferroviaire unique, ouverture des transports nationaux, interopérabilité, sécurité, gestion et gouvernance des infrastructures, rôle de l'Agence ferroviaire européenne), le paquet « ciel unique II plus », les infrastructures pour les carburants propres et le réseau trans-européen pour les transports (RTE-T). Concernant le transport routier, la veille a concerné le dimensionnement des poids lourds et les émissions de CO₂ des véhicules utilitaires lourds et l'échange d'informations entre États membres en matière d'infractions routières. En matière de transport maritime, le suivi a notamment porté sur l'évolution des services portuaires et de la directive sur l'équipement marin.
- La mission a organisé des présentations sur des sujets d'actualités européennes : l'accord de libre-échange avec les États-Unis, l'accord de partenariat 2014-2020 sur les fonds structurels, le paquet « énergie-climat 2030 ».
- En janvier 2014, Jean-Paul THULLIER, ministre-conseiller pour les affaires commerciales à la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, a présenté l'actualité des négociations commerciales et l'accord de libre-échange avec les États Unis.
- En mai 2014, la mission a présenté, avec le collègue « droit et contentieux », l'état d'avancement de l'accord de partenariat 2014-2020 avec la France sur les fonds structurels.
- En septembre 2014, la mission a présenté l'état des négociations sur le paquet « énergie-climat 2030 ».
- La mission a réalisé diverses analyses au cours de l'année 2014, notamment dans la préparation du paquet « énergie-climat 2030 », sur les négociations de l'accord de partenariat avec la France, sur la directive « eurovignette » et sur les programmes de travail des présidences grecque et italienne.
- Différentes missions à Bruxelles ont été réalisées par des membres du Conseil : sur la réforme du marché du carbone (système européen d'échange de quotas d'émission), sur les aspects relatifs à la concurrence dans les concessions des ports intérieurs et sur le transport fluvial.



Dans le domaine international, une mission d'appui rattachée à la 2e section est animée par un coordonnateur chargé d'impulser, de suivre ou de coordonner des actions dans ce domaine pour l'ensemble du CGEDD.

Cette activité se décline selon plusieurs axes : pilotage, côté français, des travaux de commissions ou groupes de travail mis en place dans le cadre d'accords gouvernementaux bilatéraux de coopération, jumelages européens, soutien à l'action du ministère en matière de coopération et en faveur de la promotion du savoir-faire français à l'étranger (expertises et missions d'assistance technique).

Le CGEDD représente en outre le MEDDE et le MLETR dans des instances ou réunions de divers organismes internationaux. Il répond à des demandes d'expertise technique émanant de banques multilatérales. Enfin, un membre du Conseil remplit le rôle d'Inspecteur général ressources humaines pour les personnels des deux ministères en poste à l'international.

Interventions sur des accords de coopération bilatéraux entre le MEDDE/MLETR et ses homologues

Le CGEDD est resté très présent dans les actions de coopération bilatérale entre le MEDDE/MLET et leurs homologues étrangers, notamment dans les pays et territoires suivants :

- **Azerbaïdjan** : mission d'identification des champs possibles d'une coopération bilatérale dans le domaine urbain ;
- **Algérie** : coordination de la mise en œuvre du protocole de coopération bilatérale dans le domaine des transports ;
- **Inde** : coprésidence du groupe de travail franco-indien sur les routes ;
- **Israël** : mission de préparation d'un accord d'assistance technique et institutionnelle sur le tramway de Tel-Aviv ;
- **Maghreb** : présidence des commissions mixtes prévues dans les accords en matière de transport routier ;
- **Moldavie** : préparation d'une coopération franco-moldave en matière d'urbanisme ;
- **Roumanie** : présidence du groupe de travail franco-roumain pour la coopération dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat ;
- **Russie** : présidence de la commission mixte de l'accord de transport routier, coprésidence du groupe de travail relevant du comité économique financier, industriel et commercial, commission de coopération dans le domaine de la ville durable, coprésidence du groupe de travail « construction et services urbains » ;
- **Territoires palestiniens** : coordination côté français de l'accord sur les transports ;
- **Turquie** : présidences (i) du groupe de travail franco-turc sur les services urbains et l'environnement et (ii) du groupe de travail transport ; colloque ville durable.

Missions d'appui institutionnel, d'expertise et d'assistance technique

En 2014, le CGEDD a mené à nouveau diverses activités d'assistance bilatérale en réponse à des sollicitations diverses : jumelages institutionnels financés par la Commission européenne, interventions directes au profit de gouvernements étrangers, soutien au savoir-faire français ou à sa promotion, participation à des colloques.

Jumelages institutionnels

Le CGEDD est intervenu dans six pays au titre de dix jumelages européens. Conformément aux règles s'appliquant à ces opérations, les pays bénéficiaires sont voisins ou partenaires de l'Union européenne :

- **Albanie** : appui institutionnel dans le domaine de l'aviation civile ;
- **Jordanie** : appui institutionnel au « Jordan Traffic Institute » et à la « Public Security Directorate » pour la mise en œuvre de la politique de sécurité routière ;
- **Moldavie** : programme Phare de l'Union européenne en Moldavie sur l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les droits du sol et sur le développement régional ;
- **Tunisie** (trois jumelages) : appui institutionnel à la mise en place de la gestion budgétaire par objectifs, au ministère chargé de l'écologie et du développement durable et au ministère chargé de la construction pour la promotion de l'éco-construction ;
- **Turquie** (deux jumelages) : appui institutionnel dans le domaine de l'aviation civile et au ministère de l'environnement dans le domaine de l'eau.

Par ailleurs, en 2014, le CGEDD a mené ou contribué à la préparation des réponses françaises à trois appels d'offres européens lancés pour la réalisation de nouvelles opérations d'appui à l'Algérie dans le domaine routier, à Israël dans le domaine de l'environnement et à la Tunisie dans le domaine du transport maritime.

Missions d'expertise et d'assistance de caractère bilatéral

Ces missions ont concerné les pays suivants : l'Égypte (mission sur le métro du Caire pour expertiser une demande de prêt aidé), Israël (mission sur le projet de tramway de Tel Aviv), la Russie (note sur le projet de métro d'Omsk en appui à une offre française), la Serbie (expertise financière des montages envisageables pour la réalisation du métro de Belgrade) et la Tunisie (assistance technique sur les partenariats public-privé).

Missions s'inscrivant dans un cadre multilatéral

Comme les années précédentes, le CGEDD est intervenu dans de nombreuses instances internationales et auprès de banques de développement, ou en soutien de leurs initiatives.

Missions d'expertise et diverses

- Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) : mission exploratoire dans le domaine des transports urbains,
- **Espagne** : missions sur le coût des énergies renouvelables,
- **Maroc** : assistance au gouvernement pour l'évaluation et le recadrage de la stratégie de sécurité routière à la demande de la Banque mondiale,
- **Maroc** : mission sur le financement des transports urbains à la demande de la Banque mondiale.

Coordinations, présidences, mandats

- Commission fluviale de l'Association internationale entre États pour des échanges techniques sur les travaux maritimes et fluviaux (AIPCN) : présidence ;
- Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) : membre de la commission de vérification de comptes ;
- Association internationale pour la gestion des ressources en eau (IWRA) : administrateur ;
- Commission méditerranéenne du développement durable (Convention de Barcelone pour la Méditerranée) : vice-présidence du comité de pilotage ;
- Conseil mondial de l'eau : gouverneur ;

- Convention alpine : chef de la délégation française pour le groupe transport, et coprésidence pour le compte de la France et de l'Allemagne de la « plate-forme réseau écologique » et présidence du sous-groupe « mobilité durable » ;
- GEIE nouvel axe ferroviaire transpyrénéen à grande capacité : présidence de la délégation française ;
- GIE DSNA services (prestations à l'international, essentiellement à Haïti) : direction ;
- Groupe miroir ISO pour la France sur la normalisation aménagement durable : présidence ;
- Groupe de Zurich sur la sécurité des tunnels ferroviaires transalpins : présidence ;
- Partenariat français pour l'eau : membre du bureau ;
- « Pacific Economic Cooperation Council » (PEEC) : mise à disposition à temps partiel ;
- ONU, ISDR (secrétariat international pour la prévention des catastrophes), bureau Europe : revue par les pairs de la politique de prévention des risques de la Finlande avec l'appui de l'OCDE et de l'UE ;
- Plan bleu pour la Méditerranée : vice-présidence ;
- Plan solaire méditerranéen : suivi des actions avec l'Union pour la Méditerranée, notamment au Maroc ;
- Programme transport-santé-environnement de la CEE/ONU/OMS (THE/PEP) : coordinateur pour le ministère ;
- Vivapolis : initiative de promotion de l'offre française pour la ville durable : membre du comité de direction.



AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

RAPPORT ANNUEL 2014 du CGEDD

AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

La troisième section « Aménagement durable des territoires » est compétente pour les questions d'urbanisme, d'aménagement et de paysage dans leurs différentes dimensions : organisationnelle, juridique, technique et financière. Outre ses propres champs d'intervention, ses membres participent à celles conduites par d'autres sections, dès lors qu'elles ont une dimension territoriale affirmée.

L'évolution de la planification territoriale demeure une des thématiques importantes de la section. À ce titre, un rapport a été produit sur la faisabilité d'un « schéma régional intégrateur ». L'équipe de mission a présenté un état des lieux détaillé sur les divers schémas régionaux sectoriels accompagné de propositions au groupe de travail constitué sur le même sujet dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement.

La problématique urbaine outre-mer est une autre thématique récurrente de la section. Un rapport sur l'aménagement urbain adapté en Guyane a formulé des propositions très concrètes pour répondre au défi majeur que représentent la croissance démographique et l'immigration en matière de logement.

La présentation de rapports sur des projets devant la Commission supérieure des sites constitue toujours une activité intense. Mais il est apparu indispensable qu'au-delà de l'attention portée aux sites, qui ne couvrent qu'une faible partie du territoire national, une réflexion soit engagée sur le « paysage ordinaire » qui présente des signes préoccupants de dégradation continue. Le rapport du CGEDD « Paysage et aménagement » émet 60 propositions à l'attention des élus, des administrations et des professionnels. Le plan d'action présenté par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie le 25 septembre 2014 pour la reconquête des paysages et la place de la nature en ville s'inspire notamment de ses conclusions.

La section a organisé trois nouvelles séances des « Matinées du CGEDD » : « La ville cohérente » et « L'agriculture et la ville » avec des intervenants de haut niveau (vice-président d'une métropole et experts français et étrangers) et « Fabriquer un tissu urbain contemporain » avec deux Grands prix de l'urbanisme, Christian de Portzamparc et David Mangin. Depuis cette dernière séance, les « Matinées » sont retransmises sur la chaîne vidéo du ministère chargé de l'écologie : « France écologie énergie ».

N° 009695-01

Expertise de la stratégie d'intervention de l'État dans l'aménagement francilien

Sabine BAIETTO-BEYSSON, Jean-Louis HÉLARY, Pierre NARRING, Éric VERLHAC

La mission consistait à expertiser l'efficacité des outils d'aménagement et à proposer une organisation cible dans le nouveau contexte du Grand Paris, avec l'objectif d'accélérer la construction de logements.

Elle a préconisé l'élaboration d'une cartographie opérationnelle partagée entre l'État, la région et la métropole, déclinant le SDRIF et un partage des risques financiers entre l'État et les collectivités locales.

Plusieurs scénarios d'évolution des opérateurs ont été étudiés, permettant à l'État de conserver la conduite de quelques projets de dimension internationale et prenant en compte le nouveau dispositif institutionnel composé de la métropole du Grand Paris et d'intercommunalités périphériques.

N° 008977-01

Développement des communes rurales, accès aux services et nouveaux modes de vie

Bertrand CREUCHET, Patrick DIÉNY, Jean-Jacques KÉGELART, Pascaline TARDIVON

La mission a été motivée par la nécessité de limiter l'étalement urbain et de recourir à des démarches volontaristes pour lutter contre la vacance en centre bourg. Elle recommande notamment la mise en place de dispositifs incitatifs à l'échelle des intercommunalités, dont la mutualisation des services aux habitants et aux usagers et l'élaboration d'une charte territoriale définissant la gouvernance et les relations entre les métropoles et les territoires ruraux. Elle préconise par ailleurs une série de mesures de suivi, de conseil, d'échanges d'expérience, à l'initiative des services déconcentrés de l'État et avec l'appui du CEREMA, au profit des communes.

N° 009392-01

Étude pour une optimisation du dispositif d'aide à l'insonorisation des locaux au voisinage des aéroports

Christian ASSAILLY, Jean-Pierre DECOURCELLE

La mission a proposé une évolution du dispositif d'aide aux riverains des aéroports parisiens et de province, en préconisant des mesures destinées à traiter en urgence la situation francilienne.

Alors que 51 000 logements ont déjà été améliorés, le nombre de ceux restant à insonoriser est estimé à 60 000 autour des aéroports franciliens et à 10 000 dans les autres régions. La mission propose de faire évoluer le dispositif d'aide de façon à le rendre plus efficient dans le cadre budgétaire fixé.

N° 008800-01

Le futur schéma régional d'aménagement de développement durable du territoire : un schéma régional intégrateur ?

Sylvie ALEXANDRE, Philippe SCHMIT, Jean-Pierre THIBAUT

Quel avenir pour les schémas régionaux d'aménagement de l'espace ? La mission a examiné les schémas existant à l'échelle régionale, notamment les documents élaborés par la région seule (avant les lois « Grenelle ») et ceux coproduits entre cette collectivité et l'État et associant depuis 2010 de multiples parties intéressées. Elle a étudié également les schémas spécifiques à certains territoires : l'Île-de-France, les départements d'outre-mer et la Corse.

La juxtaposition de très nombreux schémas sectoriels et la complexité de leurs interactions juridiques rendent très difficile la lecture des politiques publiques tant par les acteurs institutionnels que par les administrés.

L'évolution du nombre de régions et la loi sur la nouvelle organisation territoriale de la République constituent une opportunité de faire évoluer la planification à l'échelon régional. La mission propose ainsi de s'orienter vers un « schéma intégrateur » en procédant en trois étapes (état de la situation, traitement des incohérences, fusion des documents dans un schéma global).

La mission propose en outre d'ajouter au nouveau schéma régional d'aménagement et de développement durable le contenu du schéma régional de cohérence écologique et d'ouvrir la possibilité d'y inclure des volets consacrés au paysage, à l'agriculture et à la forêt. Elle recommande que ce futur schéma, prescriptif, soit élaboré dans le cadre d'une gouvernance élargie et approuvé par décret en Conseil d'État.

N° 008482-01

Propositions pour un aménagement urbain adapté en Guyane

Hervé DUPONT, Christian LÉVY

La Guyane connaît une très forte croissance démographique en raison de son taux de natalité naturel et de l'immigration, légale et illégale. Malgré une politique active d'aide à la construction de

logements et d'aménagement urbain, la situation du logement ne cesse de s'y dégrader. Cela se traduit par une suroccupation des logements et un accroissement du nombre de logements « informels » qui atteint 10 000 et augmente de 800 à 900 par an.

Il convient donc de mettre en place des mécanismes nouveaux pour un aménagement urbain adapté à cette situation.

La mission préconise de déterminer des sites d'urbanisation future dans les SCOT et les PLU et d'y réaliser les infrastructures primaires en anticipation des besoins à long terme.

Elle recommande l'adaptation à la situation guyanaise des textes de référence (guides techniques et textes réglementaires). Des propositions techniques sont faites pour la voirie, l'assainissement, la gestion des eaux pluviales, les réseaux divers. Elles permettraient de réduire le coût des travaux secondaires jusqu'à 30 % et le besoin de subventions publiques dans des proportions encore plus élevées. La mission propose que soit mise en œuvre, sans attendre, la réalisation sur plusieurs sites guyanais de lotissements de « parcelles assainies adaptées » destinés aux populations qui vivent dans un habitat « informel » et qui sont exposées à des risques naturels ou à l'obligation de déménager à la suite d'une opération d'aménagement ou d'équipement.

Chaque nouvelle habitation serait construite par son futur habitant avec un encadrement technique approprié assuré par le PACT de Guyane.

Les lots seraient propriétés de la collectivité territoriale dans son domaine privé et mis à disposition par bail emphytéotique de longue durée, sécurisant ainsi l'habitant et permettant une évolution ultérieure du quartier.

Les simulations prévoient un besoin de subvention de 42 000 euros par logement, inférieur aux subventions observées pour un logement social en location ou en accession.

Ces recommandations ont été reprises par la Commission nationale d'évaluation des politiques publiques de l'État outre-mer, dans son rapport biennal 2013/2014.

N° 008333-01

« Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'actions » – Mission de conseil sur la politique nationale du paysage

Jean-Luc CABRIT, Denis CLÉMENT, Marie-Pierre DOIZELET

Les paysages de France représentent un capital exceptionnel et contribuent fortement à l'image de notre pays et à la qualité de vie qu'il offre à ses habitants.

Pourtant, la banalisation ou la dégradation des « paysages quotidiens » ne cesse de progresser. Nombreux sont les aménagements mal maîtrisés dans le périurbain et les entrées de ville, dans les infrastructures ou encore dans les espaces agricoles et forestiers. Les enjeux sociaux, culturels et économiques du paysage sont largement sous-estimés, ils sont pourtant considérables.

Les causes sont identifiables : absence de vision globale en matière d'organisation de l'espace, difficulté à appréhender la dimension sociale du paysage, sentiment qu'il ne s'agit que d'une notion sub-

jective alors que le paysage peut au contraire constituer un outil remarquable d'aménagement ; le droit actuel n'est guère incitatif, la profession de paysagiste reste trop peu reconnue et mobilisée, la recherche est trop isolée...

Il est aujourd'hui urgent de réagir. Des aménagements réussis, qui placent le paysage au cœur du projet, ouvrent clairement la voie. Sur la base de 60 propositions, le rapport invite à mettre en œuvre un « plan national pour le paysage » partagé avec les collectivités locales et organisé autour de quatre axes :

- méthodologique : faire comprendre que le paysage est un outil objectif au service de l'aménagement, promouvoir les méthodes pratiques permettant d'objectiver le paysage et de l'utiliser pour composer le territoire et concevoir les aménagements ;
- culturel : développer une culture du paysage, sensibiliser les décideurs publics, faire évoluer les méthodes de travail de leurs services, former les professionnels de l'aménagement, promouvoir l'intervention des spécialistes du paysage, sensibiliser les jeunes et la société civile ;
- technique : mieux utiliser le paysage dans la planification spatiale et les projets d'aménagement opérationnel ;
- politique : réaffirmer la place du paysage parmi les grandes politiques publiques par une impulsion nationale forte et par la mise en chantier d'un plan national du paysage mobilisant les collectivités locales.

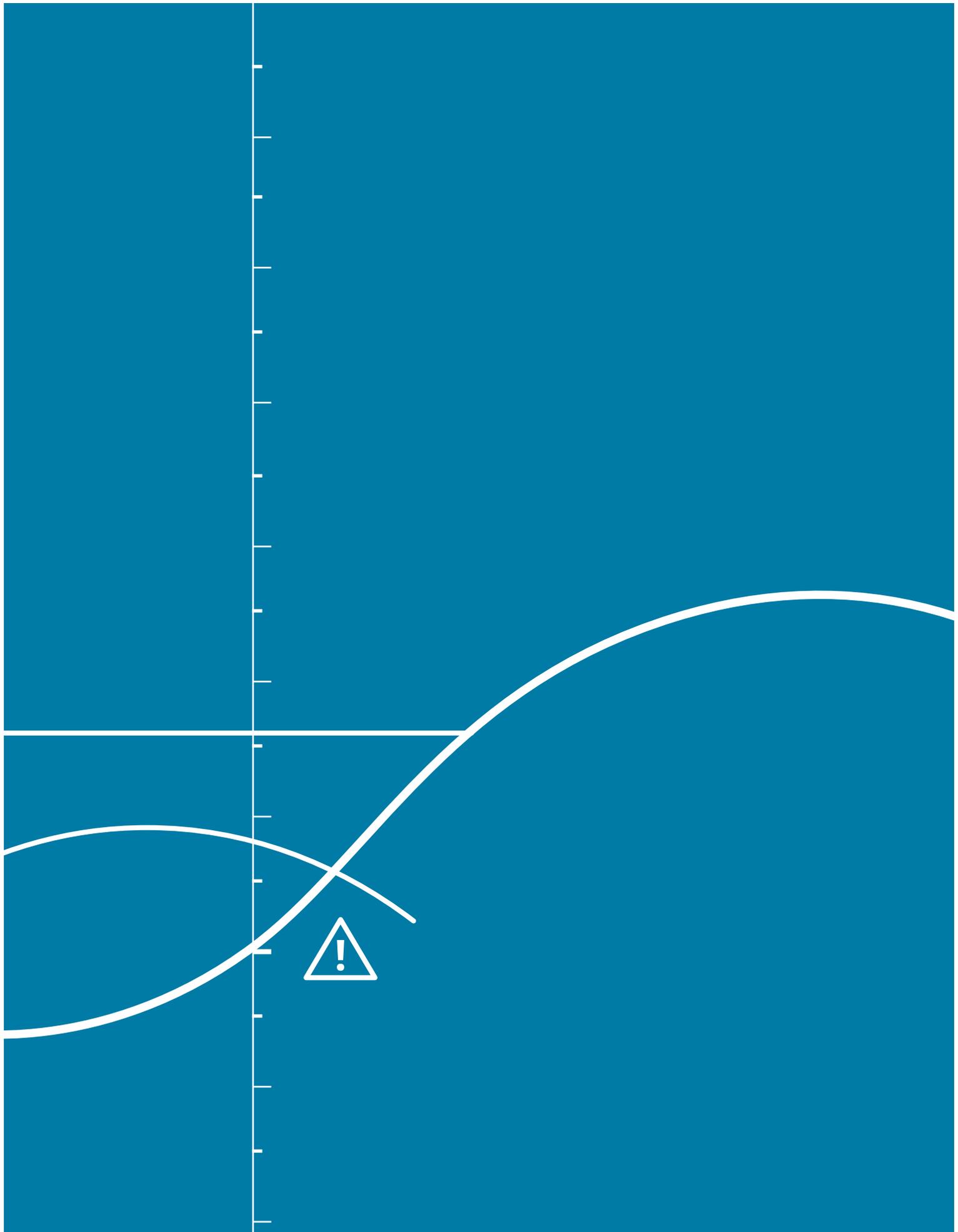
Activités 2014 de la mission Sites et paysages

Jean-Marc BOYER, Michel BRODOVITCH, Jean-Luc CABRIT, Denis CLÉMENT, Bertrand CREUCHET

À la demande de la DGALN, 39 rapports ont été produits dont 10 présentés devant la Commission supérieure des sites. 16 dossiers ont concerné de nouveaux classements, les autres ayant pour objet des opérations Grands Sites, des extensions de protection, des permis de construire ou des aménagements. Parmi ces dossiers figurent notamment le champ de bataille de Bouvines (Nord), le Plateau des Glières (Haute-Savoie), le Val-de-Loire (UNESCO), le Vieux-Port de Marseille et les estuaires du Trieux et du Jaudy (Morbihan).

Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo

Placée au sein du CGEDD, la coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo (CIDUV) a animé la mise en œuvre du plan d'action mobilités actives (PAMA) annoncé le 5 mars 2014 par le ministre chargé des transports et comprenant 25 premières mesures. Ce plan est organisé selon six axes : intermodalité, partage de la voirie, économie par et pour le vélo, vélo et tourisme, communication et éducation.



RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

RAPPORT ANNUEL 2014 du CGEDD

RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

Est-ce l'un des effets du changement climatique ? Pour la section « Risques, sécurité, sûreté », l'année 2014 a été marquée par une très forte sollicitation dans le domaine du risque inondation, qu'il s'agisse de s'en prémunir ou de gérer les conséquences de sa manifestation.

Expertise des inondations survenues en Bretagne et en Midi-Pyrénées, poursuite des missions post-Xynthia sur le littoral atlantique, évaluation à mi-parcours du plan de prévention des submersions rapides : ces thèmes témoignent de l'enjeu qui s'attache à « vivre avec le risque ». S'y est ajouté le pilotage des très nombreuses évaluations, par les MIGT, du montant des dégâts causés aux biens des collectivités locales par les catastrophes naturelles. S'il n'est pas unique, le risque inondation est incontestablement celui qui a mobilisé le plus la section.

Tout au long de 2014, la section a poursuivi le cycle de 5 ans des audits régionaux de la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques naturels et technologiques, dressé la synthèse du cycle 1997- 2012 des audits départementaux relatifs aux risques naturels et hydrauliques, et conduit à son terme l'évaluation des dispositions destinées à informer préventivement les citoyens en matière de risques naturels.

Dans le domaine des pollutions et des nuisances, les activités menées en 2014 ont été très diverses, allant de l'appui apporté au député Serge Bardy pour sa mission sur la filière de recyclage du papier à l'expertise des conditions visant à concilier, en Guyane, le stockage de déchets non dangereux et la sécurité de la circulation aérienne.

Les collègues « Risques » et « Pollutions et nuisances » ont largement contribué, par leurs sessions, à la coordination des travaux dans ces deux grands domaines.

La section s'est aussi intéressée au contrôle administratif des entreprises industrielles et aux garanties financières exigibles des exploitants d'installations classées pour la protection de l'environnement, dans le cadre de missions interministérielles comportant une dimension juridique et économique.

Le champ de la sûreté a représenté une moins grande activité en 2014. Une mission a porté sur le contrôle de l'arrivée sur le territoire national, en provenance des pays tiers, des colis et des animaux de compagnie. Par ailleurs, le ministre délégué aux transports a initié une mission d'appui spécifique : la supervision conjointe par un ambassadeur et un membre de la section de l'assistance aux familles des victimes de la catastrophe aérienne du vol d'Air Algérie au Mali. Un retour d'expérience sur les missions similaires conduites depuis 2013 a été engagé (missions Brétigny, Train des Pignes, Mali).

Enfin, les missions d'appui ont continué de se développer en 2014, notamment avec l'assistance apportée au maître d'ouvrage pour la concertation locale conduite sur le déstockage de déchets du site alsacien de Stocamine.

N° 008684-01

Évaluation des dispositions visant à l'information préventive des citoyens vis-à-vis des risques naturels

Nadine BELLUROT, Jean CHAPELON, Christian de JOANNIS de VERCLOS (CGEDD) ; Xavier MEIGNIEN (CGAAER)

Le dispositif législatif et réglementaire visant à assurer l'information du public en matière de risques naturels et technologiques s'est renforcé progressivement en quelques années. Il s'agit depuis 2003 des réunions d'information communales tous les deux ans ; depuis 2005 du dossier départemental des risques naturels (DDRM), du document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et de la pose de repères de crues. Enfin, depuis 2006, il s'agit de l'information acquéreur locataire (IAL) qui oblige le vendeur ou le bailleur à informer son acheteur ou son locataire des risques auxquels est soumis son bien.

Tous ces « outils » ne sont pas mis en œuvre de la même manière sur l'ensemble du territoire. En effet, ils ne sont pas toujours bien connus par les communes et certains dispositifs d'information peuvent apparaître plus prioritaires tels que l'élaboration des plans de prévention des risques (PPR). L'implication de la commune est également importante pour une mise en œuvre efficace de ces « outils ».

Leur efficacité passe par une information qui doit être compréhensible, constructive, non anxiogène, délivrée au bon moment et au bon endroit, facile d'accès. Par ailleurs le système actuel d'assurances ne responsabilise guère le citoyen et n'incite pas véritablement à s'informer sur les risques. Pour l'IAL, l'obligation de présentation de l'état des risques intervient tardivement, quand l'acquéreur ou le locataire a déjà fait son choix et n'est plus susceptible de le remettre en cause. L'information en ligne est enfin de qualité très inégale.

La mission a proposé plusieurs voies de progrès dont les principales sont les suivantes :

- homogénéiser « par le haut » les sites internet pour ce qui est de la qualité des documents d'information, de leur clarté et de leur lisibilité, de la nature des informations afin de faciliter l'accès pour les internautes ;
- rendre obligatoire l'information sur l'état des risques (IAL) dès l'annonce de la mise en vente ou en location ;

- faciliter le suivi par les services de l'État du respect par les maires de leurs obligations (ces derniers pourraient faire un compte rendu de la situation de leur commune, situation qui pourrait figurer sur les sites de l'État) ;
- communiquer l'information par divers canaux (formation, presse, etc.) auprès de tous les publics (personne maîtrisant mal le français, par exemple) avec des actions locales faisant prendre conscience des risques (exercice de crise, repères de crue dans le temps et l'espace, etc.) ;
- aborder les discussions sur les PPR en partant des enjeux et de la vulnérabilité plutôt que des aléas, dans un souci de pédagogie, de meilleure acceptabilité et d'une meilleure réponse globale face aux risques.

N° 009914-01

Le stockage de déchets non dangereux en Guyane et sa compatibilité avec le trafic aérien

Christian ASSAILLY, Philippe SCHMIT

La Guyane rencontre des problèmes d'élimination de ses déchets, notamment à Cayenne et Kourou. La DGAC a exprimé son opposition à l'implantation d'une déchetterie dans l'axe de la piste de l'aéroport de Cayenne en raison du risque aviaire.

Une mission du CGEDD avait estimé en 2013 que le risque était élevé et que des garanties devaient être apportées par l'exploitant. La présente mission, engagée en 2014 après que la DGAC a maintenu son avis négatif sur le projet amendé, a considéré que l'exploitation d'une décharge à proximité de l'aéroport était dangereuse pour la circulation aérienne et recommandé la mise en place d'une stratégie de court, moyen et long termes pour la gestion des déchets. Elle a détaillé ces trois phases en précisant les conditions de la réussite de ce programme.

Le fonctionnement du Centre national d'alerte aux tsunamis (CENALT)

Dominique MARBOUTY (CGEDD) ; Philippe LAMY (IGA)

La prévision des tsunamis en France métropolitaine est, depuis sa mise en place le 1er juillet 2012, assurée par le Centre national d'alerte aux tsunamis (CENALT) au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA). Cette activité est financée à parts égales par les ministères chargés de l'environnement et de l'intérieur dans le cadre d'une convention avec le CEA.

Les deux ministères ont confié une mission commune à l'Inspection générale de l'administration (IGA) et au Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) destinée à examiner différentes hypothèses pour améliorer le fonctionnement du CENALT et à en réduire le coût.

Le rapport montre d'une part que si le fonctionnement opérationnel du CENALT est de très bonne qualité il est très coûteux, d'autre part que le système d'alerte aux tsunamis dans son ensemble présente des failles importantes.

Après l'examen de sept scénarios, la mission recommande de mettre en place un financement pérenne du CENALT, responsabilisant le CEA, en incluant l'alerte tsunami dans le contrat d'objectifs de performance de cet établissement et en couvrant la dépense par la subvention pour charges de service public.

Par ailleurs, l'information et l'alerte des populations concernées doivent impérativement être développées, condition absolument nécessaire à toute poursuite de l'alerte tsunami.

Évaluation à mi-parcours du plan de prévention des « submersions rapides »

Guy BARREY, Philippe LEDENVIC, Christian PITIÉ (CGEDD) ;
Philippe BODINO, Didier CHABROL (IGA) ; Bernard BRASSENS (IGF) ;
Christian LE BOULAIRE (IDSC)

Trois ans après son adoption à la suite des catastrophes causées par la tempête Xynthia et les pluies stationnaires intenses sur l'arrondissement de Draguignan, le plan de prévention des submersions rapides a été évalué par le CGEDD, conjointement avec l'Inspection générale de l'administration (IGA) et l'Inspection générale des finances (IGF).

En dépit d'une approche combinant tous types de mesures (développement des connaissances, préparation à l'alerte, aménagement vertueux, attributions de subventions pour la réalisation d'ouvrages de protection, information préventive des populations, etc.), la mission a constaté que le principal effet du plan aura été de focaliser les énergies sur la conception de projets de travaux, laissant au second plan les autres types d'actions de prévention. De fait, il est le plus souvent perçu comme un plan « digues ».

Néanmoins, les collectivités se montrent désormais plus sensibles à la nécessité de stratégies de prévention et sont prêtes à se mobiliser sur ce volet. Ce contexte favorable doit permettre de renforcer la cohérence des actions de prévention portées par les collectivités et l'État, dans un cadre juridique modernisé :

- la directive européenne « relative à la gestion des inondations » impose un nouveau cadre réglementaire et stratégique pour la prévention des inondations, articulant stratégie nationale, plan de gestion à l'échelle des grands bassins hydrographiques et stratégies locales, à l'échelle des bassins de risques ;
- la loi « métropole » a confié désormais la responsabilité de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) aux maires et groupements de communes : le moment est opportun pour articuler les responsabilités des différents acteurs de la prévention.

La mission a donc proposé d'inscrire rapidement le plan Submersions rapides dans ce nouveau cadre d'action.

Ses principales propositions consistent :

- à faire porter la priorité, pour toutes les mesures, à la protection des vies humaines et de la santé ;
- à relancer les actions de réduction de la vulnérabilité, d'acculturation aux risques et de résilience, en commençant par les plus urgentes en terme de protection des vies humaines ;
- à poursuivre l'effort de la recherche pour améliorer la connaissance des risques et, en corollaire, l'information préventive des populations et la préparation de l'alerte ;
- à définir un cadre réglementaire national explicite pour que les responsabilités de chacun puissent s'exercer de façon cohérente et accélérer l'approbation des plans de prévention des risques inondations, sur des bases doctrinales clarifiées ;
- pour l'ensemble de ces volets, à consolider une expertise nationale partagée.

La mission a aussi insisté sur la nécessité d'apporter des réponses spécifiques aux territoires littoraux et a fortiori insulaires pour anticiper les risques de submersion marine accentués par les changements climatiques : elle a notamment suggéré que soit mise en

place une coordination administrative à une échelle de territoires pertinente et, le cas échéant, que certaines règles soient adaptées pour permettre la mise en œuvre de projets de territoire cohérents.

Pour accompagner l'ensemble de ces propositions, la mission a également souligné, comme d'autres (la Cour des comptes notamment), la nécessité de revoir le régime « catastrophes naturelles » pour le rendre plus vertueux. Elle a surtout conclu que les conditions d'utilisation du Fonds Barnier devraient correspondre à des priorités clairement identifiées, en cohérence avec les enjeux et les moyens disponibles, et que le suivi de son utilisation devrait être significativement amélioré.

N° 008890-01, N° 008890-02, N° 008890-04, N° 008890-06

Audits de la mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques naturels et technologiques

L'année 2014 a vu la poursuite du programme quinquennal d'audits de mise en œuvre de la politique nationale de prévention des risques naturels et technologiques par les services déconcentrés de l'État à l'échelle de régions entières, commencé en 2013. Ont été ainsi achevées les missions d'audit pour les régions Auvergne, Alsace, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Guyane menées par des équipes constituées de membres du CGEDD, du CGAAER, du CGE formés à cet effet :

Brigitte ARNOULD, Jean-Michel AUBAS, Jean-Alfred BEDEL, Bernard BUISSON, Daniel BURETTE, François DU FOU de Kerdaniel, Marc FOCRET, Catherine MARC, François MARIE, Thierry MÉNAGER, Bernard MÉNORET, Gilles PIPIEN, Éric TSCHITSMANN (CGEDD) ; Alain BAUCHÉ, Xavier MEIGNIEN (CGAAER) ; Marc CAFFET, Serge CATOIRE, Alain DORISON (CGE).

Six autres audits sont en cours.

N° 009681-01

Découverte de radon dans une maison à Bessines-sur-Gartempe

Henri LEGRAND, Bernard MÉNORET

En mars 2014, des teneurs en radon susceptibles d'avoir des effets sanitaires sur ses occupants ont été observées dans une maison à Bessines-sur-Gartempe dans le département de Haute-Vienne. Des résidus de traitement de minerais d'uranium ont ensuite été détectés dans son remblai.

La mission a recherché les conditions dans lesquelles ces résidus avaient pu être ainsi utilisés dans les années 1960, aux plans technique et juridique, sans qu'un manquement à la réglementation alors en vigueur ait pu être mis en évidence. Ne pouvant exclure l'existence d'autres situations similaires, notamment en raison de la probable absence de conscience du danger potentiel de ces résidus, elle a fait des recommandations sur les actions à engager pour les identifier.

N° 009196-01

Législations et réglementations étrangères en matière de lutte contre les nuisances lumineuses

Yvan AUJOLLET, Dominique DAVID

L'éclairage artificiel participe à la sécurité, à la sûreté et au développement de l'activité humaine. Il s'est beaucoup développé au cours des cinquante dernières années, non sans entraîner des effets négatifs : perturbations des observations astronomiques, éblouissement, sur-illumination, lumière intrusive, perturbations des écosystèmes, phénomènes décrits selon les cas comme des pollutions ou des nuisances lumineuses. Le gaspillage énergétique associé à un éclairage apparaissant mal dimensionné est également souvent mis en avant.

Partout dans le monde, des moyens pour réduire ces effets négatifs ont été imaginés et testés au cours des vingt dernières années et des normes ainsi que des guides de bonnes pratiques ont été publiés et ce, dans un contexte où le matériel utilisé pour l'éclairage bénéficiait de nombreux progrès techniques et offrait des performances énergétiques ou lumineuses sensiblement améliorées.

Depuis 2009, un cadre législatif et réglementaire se met progressivement en place en France dans le but de prévenir, réduire et limiter certains effets négatifs des émissions lumineuses ainsi que pour diminuer le gaspillage énergétique. En vue de compléter, le cas échéant, la réglementation nationale par des dispositions concernant l'éclairage public, le CGEDD a procédé à un référencement et à une analyse des textes en vigueur à l'étranger.

L'analyse de ces textes, collectés dans une quinzaine de pays, montre qu'ils ont des portées diverses, certains se focalisant sur la protection des observatoires astronomiques, d'autres sur les lumières intrusives, souvent traitées de la même manière que d'autres nuisances de voisinage comme les nuisances sonores. Rares sont encore les textes qui abordent spécifiquement et concrètement le cas des atteintes portées aux écosystèmes, lesquelles sont de fait plus difficiles à apprécier.

Ces textes peuvent porter sur le contrôle des intensités, les orientations des lampadaires et des flux lumineux, les horaires d'éclairage ou les éclairages particulièrement « polluants » et traitent généralement de la lumière intrusive. Ils contiennent des prescriptions techniques et/ou renvoient, pour la fixation de divers seuils, aux normes, guides de bonnes pratiques ou lignes directrices existants.

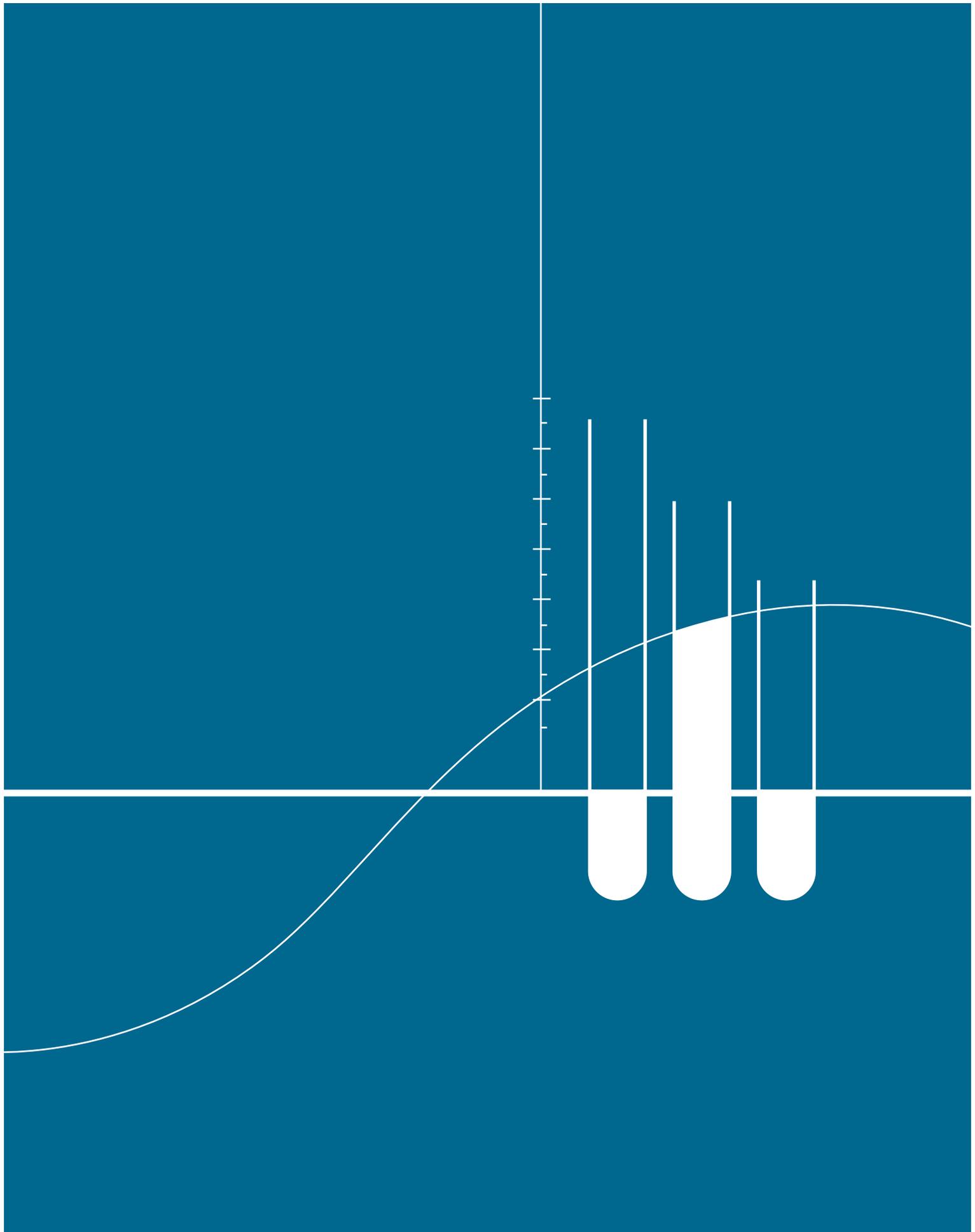
Le rapport souligne que l'échelon communal apparaît souvent comme le plus adéquat pour prendre les mesures adaptées. Il note également qu'en France la préparation concertée d'un guide national sur ces sujets pourrait faciliter l'appropriation de la politique nationale par tous les acteurs.

Évaluation des dégâts causés aux biens des collectivités territoriales consécutifs à des événements météorologiques ou géologiques

L'activité (effectuée par le CGEDD pour le compte du ministère de l'intérieur) d'évaluation des dégâts causés aux biens des collectivités territoriales consécutifs à des événements météorologiques ou géologiques catastrophiques a été particulièrement soutenue en 2014. Le nombre de missions a augmenté d'environ 20 % par rapport à 2013, année déjà exceptionnellement forte, mais surtout le nombre de départements touchés a progressé de près de 50 %. Ceci s'explique par une fréquence accrue d'événements catastrophiques et par l'extension de leurs impacts territoriaux. Les régions PACA et Languedoc-Roussillon ont de nouveau payé le plus fort tribut, entraînant une mobilisation soutenue des MIGT Méditerranée et Sud-Ouest. Les MIGT Lyon et Ouest ont aussi été fortement mises à contribution.

La recrudescence et l'aggravation de ces événements ont conduit à la préparation d'un nouveau décret régissant l'octroi des fonds de solidarité des collectivités territoriales et des aides aux réparations des dégâts causés par les calamités publiques.





SCIENCES ET TECHNIQUES

RAPPORT ANNUEL 2014 du CGEDD

SCIENCES ET TECHNIQUES

La section « Sciences et techniques » traite des enjeux du développement scientifique et technique au service des objectifs du développement durable ; elle est attentive à l'articulation entre recherche, innovation technologique, expertise et politiques publiques. Elle apporte ainsi un éclairage sur les questions d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, de gestion des connaissances, de réglementation technique et de développement de la normalisation. Elle contribue également au dispositif de reconnaissance des qualifications des agents des ministères et de leurs établissements publics.

Une part importante de ses travaux est organisée autour des collèges thématiques qu'elle anime : le collège « Recherche et technologie » a diligenté plusieurs audits des organismes du réseau scientifique et technique et invité ses membres à partager leurs expériences et à débattre sur divers sujets liés aux enjeux scientifiques du développement durable : géo-ingénierie, captation et stockage du CO₂, place de l'hydrogène, détection des signaux faibles, etc.

Le collège « Énergie et climat » a notamment consacré une séance aux travaux innovants d'une chaire du Laboratoire de chimie des systèmes extractants (LCSE) du CEA portant sur la spatialisation « croisée » des émissions de gaz à effet de serre et celle, plus classique, des polluants locaux en agglomération, au service des politiques « climat - qualité de l'air » des territoires et agglomérations. Il a également travaillé sur le thème du financement participatif dans le domaine des énergies renouvelables qui connaît désormais un réel développement.

Le collège « Techniques de construction » a organisé avec les collèges « Énergie et climat » et « Risques naturels et technologiques » une journée « Vent », faisant le point sur les effets du vent et ses interactions avec les structures ou avec le milieu naturel, sur les risques associés et sur le potentiel énergétique éolien.

Le collège « Maîtrise d'ouvrage des projets » a traité des méthodes d'évaluation des projets d'investissement public de l'État et organisé des réunions de partage d'expérience de la maîtrise d'ouvrage illustré par quelques opérations emblématiques : projet LGV Sud-Europe-Atlantique, valorisation du dépôt bus RATP de Lagny-Pyrénées, etc.

Le collège « Systèmes d'observation et d'information » s'est, entre autres, intéressé aux interférences entre systèmes de communication hertziens et aux risques qu'elles peuvent faire peser sur la sécurité des transports. Il a organisé une conférence sur le véhicule connecté, confrontant les points de vue des constructeurs et abordant l'interface infrastructure/véhicule, l'intérêt pour les sociétés d'assistance, les dangers pour les libertés individuelles et l'avènement du véhicule autonome.

Confiée par la ministre du logement à un membre de la section, la mission « Numérique et bâtiment » a montré les apports de la maquette numérique en réponse aux ambitions du plan de relance de la construction. Occasion d'une large concertation des acteurs du secteur, elle a débouché sur le lancement du programme incitatif « Transition numérique dans le bâtiment », doté d'un financement public de 20 millions d'euros.

Enfin, mettant l'expertise de ses membres au service de missions conjointes avec d'autres corps d'inspection, la section a poursuivi sa contribution aux réflexions sur la transition énergétique : étude prospective sur les coûts actuels et futurs de l'électricité à partir des énergies renouvelables électriques et évaluation du dispositif de projets domestiques contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

SCIENCES ET TECHNIQUES

Focus sur quelques missions

N° 009574-01

Les certificats d'économies d'énergie : efficacité énergétique et analyse économique

Philippe FOLLENFANT, Jean-Claude GAZEAU (CGEDD) ; Jean CUEUGNIET, Mathieu MOREL, François VALÉRIAN (CGE) ; David KRIEFF, Bruno PARENT (IGF)

Les certificats d'économies d'énergie (CEE) sont un des principaux outils de la politique d'efficacité énergétique française. Ils reposent sur une obligation faite aux fournisseurs d'énergie d'inciter à la réduction de consommation d'énergie finale. Ils ont concerné en majorité le parc résidentiel (70 %) sur la base de fiches d'actions standardisées.

Les CEE s'inscrivent à partir de 2015 dans un cadre défini par la directive européenne « efficacité énergétique » qui contraint les États-membres à mener une politique volontariste d'économies d'énergie. Dans sa notification, la France a indiqué que près de 90 % de l'objectif de 1,5 % d'économie annuelle sera atteint grâce aux CEE. Les modélisations réalisées par la mission font apparaître que les différents outils publics d'efficacité énergétique (CEE+-CITE+éco-PTZ) ont eu un effet inférieur à l'impact attendu.

Au vu des enjeux environnementaux et budgétaires, la mission conseille de renforcer significativement l'évaluation de l'efficacité de ces outils par la mise en place de plusieurs indicateurs et d'un observatoire. Si la mission considère que les CEE présentent des avantages décisifs par rapport au CIDD (devenu CITE) et à la TVA à taux réduit, elle recommande néanmoins de les faire évoluer : révision des fiches standardisées à partir d'analyses statistiques de consommation ; sortie des « programmes » (tels que les programmes de formation) du dispositif vers d'autres modes de financement ; révision à la hausse de l'estimation du volume d'effet d'aubaine.

L'analyse économique fait apparaître une forte hétérogénéité du taux de rentabilité interne selon les travaux éligibles. La mission recommande de mieux en informer le bénéficiaire et de tester dès 2015 deux outils permettant un meilleur ciblage des CEE : mise en œuvre d'un « passeport énergétique » proposant au demandeur, après audit approfondi du bâtiment, une combinaison hiérarchisée de travaux ; ciblage sur les bâtiments présentant les plus fortes perspectives d'économie d'énergie.

N° 008737-01

Expertise de l'accident survenu le 29 octobre 2012 au pont Mathilde à Rouen et de sa réparation

Évelyne HUMBERT

Un accident de la circulation a été l'origine, le 29 octobre 2012, d'un important incendie sur le pont Mathilde à Rouen. Un tablier métallique de 110 mètres de longueur sur un bras de Seine a été endommagé. L'expertise de l'état de l'ouvrage et l'analyse des solutions de réparation ont été menées par le département de Seine-Maritime avec l'aide des experts du RST coordonnés par un membre du CGEDD. Les travaux ont consisté à reconstruire un tiers de la travée métallique à quai. La dépose et la repose ont été assurées à l'aide d'une barge.

Moins de deux ans après l'accident, le pont a été rendu à la circulation.

Bilan des audits, inspections et inspections de suivi dans le cadre du collège « Recherche et technologie »

Éric VINDIMIAN (CGEDD – coordonnateur du collège « Recherche et technologie »)

Les audits des établissements sous tutelle du ministère à vocation de recherche et d'enseignement supérieur font apparaître deux questions : le recul des recrutements de fonctionnaires et la faiblesse des relations avec le monde académique. Les établissements s'adaptent en général à ces contraintes. Ils complètent leurs promotions par des étudiants civils français et étrangers. Leur mission ne se borne donc plus à former des agents de l'état mais également des spécialistes des questions de développement durable qui irriguent tous les secteurs économiques en France et dans le monde. En parallèle, ces établissements se rapprochent des universités et participent à la réforme de l'enseignement supérieur qui passe désormais par la création de grands campus régionaux de dimension mondiale.

Appui à la mise en œuvre du plan Industries du bois de la nouvelle France industrielle

Sylvie ALEXANDRE

Les ministres chargés respectivement de l'industrie, de l'agriculture et du logement ont demandé au CGEDD d'assister les deux pilotes et l'équipe projet du plan de la Nouvelle France Industrielle relatif aux « industries du bois », initié en septembre 2013 et dont la feuille de route a été validée le 18 juin 2014.

Le plan est un ensemble d'actions collectives et techniques destinées à combler le retard des dispositifs de construction bois en France, qui s'explique par la très faible utilisation du bois dans les bâtiments collectifs, et à promouvoir les immeubles de grande hauteur (IGH) à structure et aménagement intérieur en bois. Il vise à permettre la structuration d'une offre industrielle française, avec des bois français, répondant aux enjeux futurs de la construction : réduction de l'empreinte carbone, ville en hauteur, économie circulaire du matériau, filière sèche, maquette numérique.

Un concours conception-réalisation du Plan, urbanisme, construction et architecture (PUCA) permettra de comparer trois solutions constructives (*Cross Laminated Timber* – CLT –, poteaux poutres, colombages) et de travailler en filière sèche, selon des modes innovants de collaboration entre maîtres d'ouvrage, architectes et industriels, pour gagner en temps et en qualité d'ouvrage.

Dans l'esprit de ses pilotes, seule cette démarche IGH, en ouvrant ce marché à la filière bois, est apte à lever les freins réglementaires et sociologiques actuels, condition nécessaire pour structurer une offre issue de bois français et permettre à la France de rattraper son retard sur ses voisins européens.

Le plan sera soutenu par un consortium qui apportera la partie privée du financement. Le financement public est attendu dans le cadre des « investissements d'avenir ». Le FCBA (institut technologique filières forêt, bois, construction et ameublement) et le CSTB (Centre scientifique et technique du bâtiment) ont été invités à participer à sa gouvernance. Ses actions phares iront du paragonnage des solutions techniques et réglementaires pour les IGH bois aux études de conception architecturale et de façades, en passant par des scénarios d'ingénierie de sécurité incendie et des simulations numériques des assemblages-bois soumis à fortes sollicitations. Les solutions constructives issues du concours seront qualifiées par simulation, en laboratoire puis par mesures in situ (ingénierie vibratoire, acoustique, environnementale et qualité de l'air intérieur).

Ces travaux feront évoluer la réglementation en matière d'incendie et de performance thermique.

Entretien avec
BERNARD PERRET,
chargé de mission au CGEDD

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire regroupe un certain nombre de pratiques et d'innovations qui visent à une utilisation plus efficace des ressources et à réduire les impacts environnementaux des produits. Les principaux concepts liés à l'économie circulaire sont le recyclage, l'éco-conception, l'allongement de la durée de vie et le réemploi des biens, l'économie de la fonctionnalité, l'approvisionnement durable et la consommation responsable.

Pourquoi en parle-t-on davantage aujourd'hui ?

L'économie circulaire est l'un des moyens dont nous disposons pour atteindre le nécessaire découplage entre la croissance économique et la consommation des ressources non renouvelables, et pour garantir aux entreprises un accès durable aux ressources dont elles ont besoin. C'est donc l'une des clefs du développement durable. L'actualité de l'économie circulaire tient aux préoccupations croissantes concernant l'évolution des stocks de ressources minérales. On peut ajouter que l'usage efficace des matériaux et l'efficacité énergétique sont des sujets liés, ce qui explique que le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte comporte un volet économie circulaire.

Où en est la France dans ce domaine ?

Notre pays s'est doté, depuis les années soixante-dix, d'une politique de gestion des déchets reposant notamment sur la mise en œuvre du principe de « responsabilité élargie du producteur ». Des objectifs ambitieux ont été fixés en matière de recyclage, mais les progrès sont lents (le taux de recyclage de l'industrie est passé de 40 % en 2000 à 42 % aujourd'hui). Il est clair que le seul recyclage ne permettra pas d'atteindre un rythme suffisant de découplage entre la croissance et la consommation des ressources. Il convient donc de faire porter l'effort, plus en amont du cycle de vie des produits, sur l'utilisation de matières renouvelables, l'allongement de la durée de vie des biens, leur réemploi et leur réutilisation. Il faudra aussi prendre en compte l'apport de nouveaux modèles fondés sur la mutualisation des biens, l'économie de la fonctionnalité et l'économie collaborative. Les pouvoirs publics disposent de différents leviers d'action pour inciter les entreprises à s'engager dans cette voie. Le rapport examine notamment le rôle de la normalisation, de la commande publique et de l'innovation. Il aborde aussi les dimensions territoriales de l'économie circulaire et le rôle des initiatives communautaires.



RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT ANNUEL 2014 du CGEDD

RESSOURCES NATURELLES

En 2014, la commission permanente des ressources naturelles (CPRN) a conduit des missions d'expertise ou d'appui, des audits de mise en œuvre territoriale des politiques publiques de l'eau et de la biodiversité et des audits d'établissements publics ; elle a accompagné des réflexions ministérielles préparatoires des conférences environnementales ou la modernisation du droit de l'environnement.

Les sujets qu'elle traite étant souvent conflictuels, elle s'attache à proposer des solutions opérationnelles, visant à concilier la prise en compte des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. Elle travaille pour cela dans un esprit d'ouverture et de partenariat dans le cadre de missions conjointes avec d'autres conseils généraux ou corps d'inspection.

Plusieurs membres de la CPRN sont aussi membres de l'Autorité environnementale nationale. L'expérience qu'ils y acquièrent en matière d'évaluation environnementale, de hiérarchisation des enjeux environnementaux et de pédagogie pour faire comprendre ces enjeux au grand public, ainsi que sur l'exercice de la transversalité bénéficie aux rapports réalisés par la CPRN.

Nombre des recommandations formulées par des missions récentes ont été mises en œuvre : réforme de la composition des comités de bassin recommandée par le rapport sur l'évaluation de la politique de l'eau, adoption dans la loi d'avenir pour l'agriculture et la forêt de mesures structurantes concernant la filière forêts et bois, mise en place des certificats d'économie de produits phytosanitaires, etc.

La CPRN a été sollicitée à propos de sujets sensibles qui l'ont fortement mobilisée, notamment le pilotage du groupe de travail de la commission spécialisée du comité national de la transition écologique (CNTE) « améliorer la mise en œuvre de la séquence ERC : éviter, réduire et compenser les atteintes à l'environnement », l'expertise du projet de barrage de Sivens et la recherche d'une solution mieux adaptée aux enjeux.

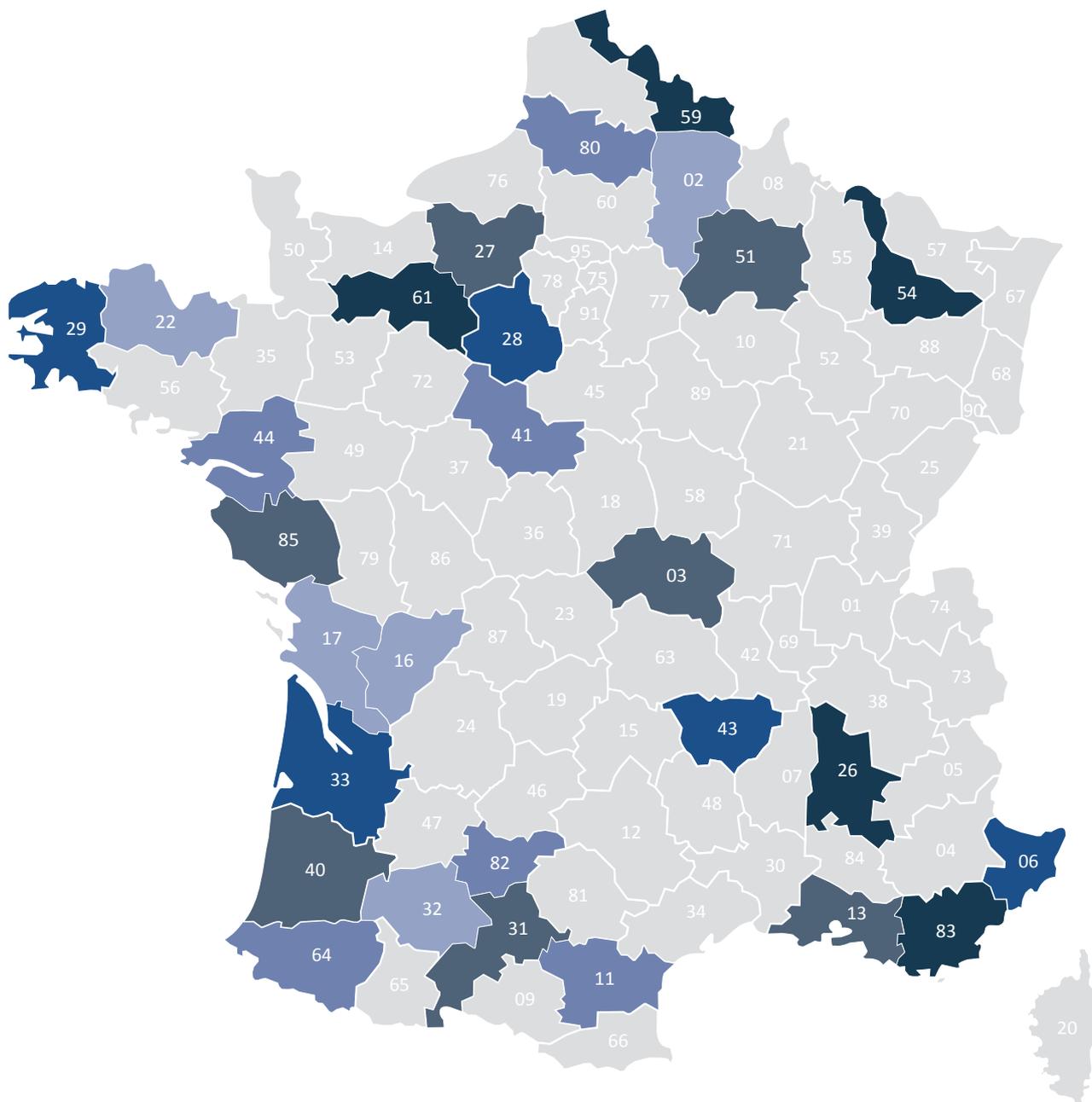
Les demandes locales d'appui sur des thématiques liées à la biodiversité et à sa gouvernance se sont accrues, ce qui traduit une forte attente des préfets et des collectivités territoriales pour des conseils et des médiations : accompagnement du Parc naturel régional de Corse pour le renouvellement de son label, gouvernance de la réserve naturelle nationale marine de La Réunion, mortalités piscicoles dans la rivière Loue dans le Doubs.

Au travers de l'activité de ses collègues, la CPRN s'efforce à la fois de capitaliser son expérience – en particulier par des réflexions de synthèse sur les audits « eau et biodiversité » qu'elle conduit – et d'ouvrir des réflexions prospectives et transversales : y contribuent notamment des séances de réflexion bénéficiant des éclairages de scientifiques ou de personnalités. Ont été ainsi abordés en 2014 : les perturbateurs endocriniens, la révision du plan Ecophyto, la problématique du phosphore et de ses enjeux agricoles et environnementaux, les relations entre paysages et biodiversité, la continuité écologique.

RESSOURCES NATURELLES

Focus sur quelques missions

AUDITS DÉPARTEMENTAUX EAU ET BIODIVERSITÉ 2010/2014



- 2014 : Nord (59), Meurthe-et-Moselle (54), Orne (61), Drôme (26), Var (83)
- 2013 : Finistère (29), Eure-et-Loir (28), Gironde (33), Haute-Loire (43), Alpes-Maritimes (06)
- 2012 : Eure (27), Marne (51), Vendée (85), Allier (03), Landes (40), Haute-Garonne (31), Bouches-du-Rhône (13)
- 2011 : Somme (80), Loire-Atlantique (44), Loire-et-Cher (41), Tarn et Garonne (82), Pyrénées-Atlantiques (64), Aude (11)
- 2010 : Aisne (02), Côtes-d'Armor (22), Charente-Maritime (17), Charente (16), Gers (32)

AUDITS DÉPARTEMENTAUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES POLITIQUES DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

N° 007809-02

Guide spécialisé des audits départementaux de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité.

Pascale HUMBERT, Rémi VELLUET (CGEDD) ; Alain BAUCHÉ (CGAAER)

Des audits départementaux de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité sont réalisés chaque année depuis 2010. L'année 2014 a été marquée par l'adoption d'un nouveau guide spécialisé qui propose une grille d'analyse s'inspirant des principes des normes professionnelles de l'audit. Cinq départements (Drôme, Meurthe-et-Moselle, Nord, Orne, Var) ont été audités. Ces audits font notamment apparaître une structuration de l'organisation globale et une amélioration du cadrage dans l'exercice de la police administrative. Les services départementaux restent toutefois fragiles en raison du faible renouvellement des compétences. Des interrogations méthodologiques persistent quant à la mise en œuvre de certaines directives (Directive Cadre sur l'Eau, directive « Nitrates », dispositif « Natura 2000 »). De manière générale, ces audits notent que le climat d'incertitude institutionnelle en 2014 est peu propice à l'engagement des partenaires locaux.

Pour en savoir plus :

N° 008416-01

Synthèse des audits de la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité (années 2012 et 2013)

Pascale BOIZARD

N° 009535-01 Drôme

N° 009535-02 Orne

N° 009535-03 Meurthe-et-Moselle

N° 009535-04 Nord

N° 009535-05 Var

Guy BARREY, Pascale BOIZARD, Marc CHALLÉAT, Pascal DOUARD, Marc FOCRET, Marie-Laure GARCIN, Pascale HUMBERT, Étienne LEFEBVRE, Anne-Marie LEVRAUT, Thérèse PERRIN, Pierre RATHOUI, Pierre-Alain ROCHE, Rémi VELLUET (CGEDD) ; Alain BAUCHÉ, Josiane CONDÉ, Muriel GUILLET, Philippe QUAINON, Jean-Christophe TOSI (CGAAER) ; François CHOLLEY, Alain DORISON (CGE).

RÉDUIRE ET MAÎTRISER LES USAGES DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Au cours de l'année 2014, associé à d'autres inspections générales, le CGEDD a réalisé de nombreux travaux consacrés à la réduction et à la maîtrise des usages des produits phytosanitaires. Deux missions ont évalué des axes du premier plan Ecophyto : les actions destinées à réduire les usages non agricoles de pesticides, d'une part, les modalités de délivrance du certificat individuel « certiphyto » que doivent détenir les personnes qui vendent ou appliquent à titre professionnel des produits phytosanitaires, d'autre part.

Deux autres missions ont porté sur des dispositions inscrites dans le projet de loi d'avenir pour l'agriculture. Une première mission a examiné les conditions dans lesquelles l'ANSES pourrait prendre en charge la délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires et mettre en place un dispositif de phytopharmacovigilance. Les recommandations de la mission ont éclairé le débat parlementaire qui a conduit à confier effectivement ces missions à l'agence. Une deuxième mission a conçu un dispositif de certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP) qui sera expérimenté sur une période de cinq ans au cours de laquelle

les distributeurs devront inciter les agriculteurs à adopter des pratiques conduisant à réduire les ventes de 20 à 25 %. La mission a proposé un ensemble d'actions éligibles à l'attribution de certificats et suggéré une bonification en zones de captages. Fin janvier 2015, les ministres de l'écologie et de l'agriculture ont annoncé la mise en place effective des CEPP en 2016.

Enfin, le CGEDD a apporté son appui au député Dominique POTIER, chargé par le Premier ministre de proposer un nouveau plan de réduction des usages de pesticides. Après avoir analysé les raisons pour lesquelles la consommation de ces produits n'a pas diminué, le rapport propose sept principes d'actions et formule un ensemble de recommandations précises visant à réduire les risques pour la santé et les milieux et diminuer de 25 % les usages d'ici cinq ans. Il envisage ensuite les conditions permettant d'atteindre une baisse de 50 % à l'horizon 2025. Enfin, le rapport propose de faire évoluer le dispositif de gouvernance et de renforcer les moyens financiers. Sur ces bases, il a été proposé un nouveau plan en six axes dont le Gouvernement a annoncé la mise en œuvre d'ici l'été 2015.

Pour en savoir plus :

N° 009146-01

Évaluation de l'axe « usages non agricoles » du plan Ecophyto

Philippe BELLEC, Thierry GALIBERT (CGEDD) ; Jean-Pierre CHOMIENNE, Sylvie MALEZIEUX (CGAAER)

N° 009367-01

Appui à la mise en œuvre de la désignation de l'ANSES comme autorité compétente pour la délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques et à la définition de son rôle dans le dispositif de phytopharmacovigilance

Pascale BOIZARD (CGEDD) ; Jean-Pierre CHOMIENNE, Vivianne MOQUAY (CGAAER) ; Claude LAVIGNE (IGAS) ; Jean-François VERDIER (IGF)

N° 009393-01

Préfiguration de la mise en œuvre des certificats d'économie de produits phytosanitaires (CEPP)

Patrick LAVARDE, Laurent WINTER (CGEDD) ; Sylvie DUTARTRE, Georges-Pierre MALPEL (CGAAER) ; Philippe ENGLEBERT, Hélène PELOSSE (IGF)

N° 009375-01

Évaluation du dispositif de délivrance du certificat individuel phytopharmaceutique

Thierry GALIBERT (CGEDD) ; Bruno ANDRAL, Jean-Claude BESSEMOULIN, Sylvie DUTARTRE (CGAAER)

**Rapport au Premier ministre
du député Dominique POTIER**
décembre 2014

Pesticides et agro-écologie, les champs du possible

Philippe BELLEC, Thierry GALIBERT, Patrick LAVARDE (CGEDD) ; Fabrice DREYFUS, Georges-Pierre MALPEL (CGAAER)

N° 008727-01

Pour une meilleure efficacité et une simplification des dispositions relatives à la protection des captages d'eau potable

Denis DELCOUR, Pierre RATHOUIS (CGEDD) ; Michel RAYMOND (IGAS) ; Jean-Jacques BÉNÉZIT (CGAAER),

Toutes les aires d'alimentation de captage devraient être en « bon état » en 2015, en application de la directive cadre sur l'eau. Cependant, alors que la qualité de l'eau distribuée est satisfaisante, celle de l'eau prélevée l'est beaucoup moins. 3 000 captages sur 33 500 sont encore fortement affectés par des pollutions diffuses, essentiellement de nitrates et de pesticides ; 5 000 ont été abandonnés en 20 ans. La politique de prévention des pollutions diffuses au droit des captages destinés à la production d'eau potable n'a pas eu les effets attendus, malgré le lancement du programme des « 500 captages Grenelle » qui devait se traduire par des plans d'actions « pollutions diffuses », institués par le code de l'environnement. Or, l'élaboration de ceux-ci se heurte à de nombreuses difficultés : mauvaise compréhension des textes, dilution des responsabilités, outils juridiques et financiers mal adaptés, non-participation du public. En outre, leur contenu est souvent insuffisant.

Partant notamment du constat de la difficile juxtaposition des deux procédures concernant d'une part la protection des captages inscrite dans le code de la santé publique, d'autre part la prévention des pollutions diffuses relevant du code de l'environnement, la mission propose d'unifier les procédures en s'appuyant sur celle du code de la santé publique. En outre, elle estime nécessaire de confier aux communes ou à leurs groupements, responsables du service public de l'eau, la compétence de « prévention des pollutions diffuses » et de les doter des outils juridiques, techniques et financiers nécessaires pour assumer leurs responsabilités en matière de qualité des eaux prélevées. Pour accompagner les changements de pratiques agricoles, la question économique des exploitations doit être intégrée dès l'amont de l'élaboration d'un plan d'actions. Les mesures agri-environnementales doivent être améliorées et le principe « pollueur-payeur » respecté. Ces recommandations font aujourd'hui l'objet d'un travail interministériel.

LES PLANS NATIONAUX D' ACTIONS EN FAVEUR DES ESPÈCES MENACÉES, UNE POLITIQUE À REFONDER

Le CGEDD a évalué les 66 plans nationaux d'actions (PNA) en faveur des espèces menacées destinés à améliorer l'état de conservation d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire.

Ces plans ont permis d'améliorer la connaissance des espèces, de sensibiliser les acteurs, de constituer un réseau d'experts. Des résultats ont été obtenus sur certaines espèces. Toutefois, de nombreuses raisons militent pour refonder cette politique.

La mission a proposé de publier une liste d'espèces menacées prioritaires, d'élaborer des stratégies de restauration par groupes d'espèces pertinents en privilégiant des regroupements par habitat. Ces stratégies, qui proposeront des objectifs de restauration et des mesures-types, devraient intégrer ou s'articuler avec tous les dispositifs pertinents des politiques publiques qui impactent les milieux. Elles seraient mises en œuvre au travers de projets territoriaux en s'appuyant autant que possible sur des outils existants et en impliquant les gestionnaires et les usagers des espaces concernés. Les priorités d'actions seraient définies au niveau régional conjointement par l'État et la Région.

La mission recommande que le pilotage opérationnel et l'animation de cette démarche soient confiés à la future Agence française pour la biodiversité (créée par la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages), qui signera des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les organismes apportant leur assistance à la mise en œuvre des projets dans les territoires. Outre les financements de l'État (et de l'AFB), des collectivités et de l'Europe dont il convient d'accroître la complémentarité, la mission propose d'étudier des dispositifs innovants de financements privés, notamment au titre des compensations de dommages écologiques.

Pour en savoir plus :

N° 009290-01

Les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées, une politique à refonder

Patrick LAVARDE, Marc CHALLÉAT

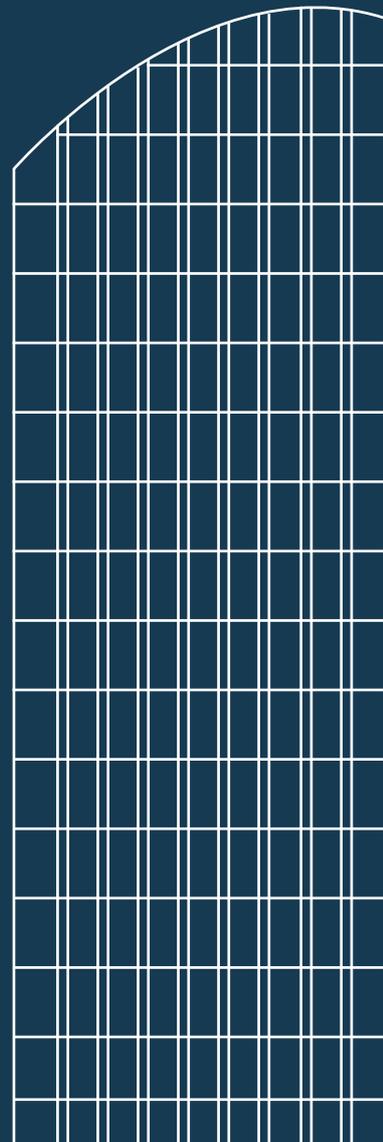
N° 009272-02

**Le vautour fauve et les activités d'élevage
« Ubi pecora, ibi vultures » (Là où il y a
des troupeaux, il y a des vautours), une
cohabitation à organiser**

Éric FOUQUET, Mauricette STEINFELDER (CGEDD) ; Christian DEMOLIS, François ROUSSEL (CGAAER)

Concilier la protection du vautour fauve et le pastoralisme

Le vautour fauve (environ 1 500 couples en France en 2014) est un rapace charognard strictement protégé qui présente d'indéniables avantages d'ordres économique et sanitaire pour les éleveurs. Sa morphologie et son éthologie n'en font pas un prédateur, mais de profonds changements intervenus dans son comportement et son aire de colonisation suscitent des inquiétudes dans le monde agricole. Une mission CGEDD-CGAAER a constaté que les très rares cas d'interactions avérées avec du bétail vivant (0,2% du taux de mortalité naturelle des troupeaux) concernaient des animaux d'élevage malades ou en état de faiblesse à la suite de mises bas difficiles. Pour éviter un sentiment de désarroi pouvant conduire à des tentatives de régulation, la mission préconise de publier une stratégie nationale relative au vautour fauve et au pastoralisme, afin de limiter les interactions du vautour fauve avec le bétail domestique tout en favorisant l'équarrissage naturel. Elle recommande aussi de développer la coopération avec l'Espagne pour mettre en cohérence les politiques et échanger les données et les bonnes pratiques.



PERSONNELS ET SERVICES

RAPPORT ANNUEL 2014 du CGEDD

PERSONNELS ET SERVICES

Comme les années précédentes, les missions d'appui au secrétariat général des ministères chargés de l'écologie et du logement en matière de suivi et d'orientation des cadres supérieurs ont constitué en 2014 un volet important de l'activité de la section « Personnels et services ».

Un millier d'entretiens d'orientation ont été conduits par les missions d'inspection générale territoriales ou les ingénieurs et inspecteurs spécialisés du domaine.

Un renouvellement partiel de ces derniers et leur professionnalisation ont été engagés afin d'apporter en administration centrale un service comparable à celui offert en services déconcentrés.

À la suite des assises des ingénieurs, un appui a continué d'être apporté à la direction des ressources humaines en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. S'agissant de la santé et de la sécurité au travail, les inspections ont été pérennisées. Les établissements publics sous tutelle des deux ministères ont été invités à se doter, conformément à la réglementation, d'un inspecteur santé et sécurité au travail. La majorité de ces établissements confie cette fonction aux inspecteurs rattachés au CGEDD.

L'année 2014 a vu une augmentation sensible des enquêtes administratives diligentées à la suite de dérives, de dysfonctionnements ou d'insuffisances managériales.

Outre les engagements de procédures disciplinaires auxquels elles ont donné lieu, ces enquêtes ont conduit à proposer un renforcement des inspections de contrôle de régularité et à recommander la mise en place de formations au management.

Poursuivant ses efforts de formation des auditeurs, de professionnalisation des audits et d'appui aux démarches de cartographie des risques, la mission ministérielle d'audit a pris une part active dans l'animation du comité d'harmonisation d'audit interne et dans la mise en œuvre de ses décisions.

La réalisation des audits comptables et financiers ainsi que de l'audit relatif à l'adaptation des opérateurs publics aux nouvelles dispositions comptables et budgétaires a conforté la coopération du CGEDD avec la Cour des comptes.

Sous l'égide du secrétariat général du Gouvernement, le Conseil a participé à la mise en œuvre du programme d'audits des directions départementales interministérielles.

Un guide de l'inspection des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement reprenant partiellement la méthodologie des audits a été expérimenté dans deux régions.

Enfin, il convient de souligner l'implication du CGEDD dans la mission inter-inspections relative à la réforme territoriale de l'État, dont les travaux engagés en 2014 se sont poursuivis durant le premier trimestre 2015.

PERSONNELS ET SERVICES

Focus sur quelques missions

N° 009491-01

L'encadrement supérieur et dirigeant de l'État

Jean GUILLOT (CGEDD) ; Françoise CAMET, Philippe LÉVÊQUE (CGEFI) ; Éric FERRI, Arnaud TEYSSIER (IGA)

À la demande du Premier ministre, le CGEDD a mené, conjointement avec l'Inspection générale de l'administration et le Contrôle général économique et financier, une mission relative à l'encadrement supérieur et dirigeant de l'État.

La mission a défini les conditions d'une politique d'emploi cohérente de ces cadres supérieurs et dirigeants, en tentant de concilier réflexion prospective et souci d'opérationnalité.

Elle a particulièrement centré ses analyses sur les corps et emplois auxquels donnent accès l'École nationale d'administration et l'École polytechnique, même si ces écoles ne les pourvoient que de manière partielle.

L'état des lieux dressé, fondé sur l'exploitation d'un questionnaire adressé aux employeurs, est un élément important de la mise en place d'une politique dynamique de l'encadrement. Il porte sur 23 corps représentant 13 542 hauts fonctionnaires. Il montre que la pyramide des âges de la haute fonction publique souffre d'importants déséquilibres, plus de la moitié de la population étudiée ayant plus de 50 ans. La mission fait des propositions pour une troisième carrière, allant de la fin des fonctions de cadre dirigeant jusqu'à la retraite.

Le tour d'horizon ainsi réalisé fait ressortir cinq points méritant une attention particulière : l'importance croissante de la dimension juridique des politiques publiques, les besoins d'expertise technique de haut niveau et de capacité de conduite de projet dans le domaine des systèmes d'information, la nécessité de garantir la possibilité pour les jeunes ingénieurs d'acquérir des compétences opérationnelles de terrain et l'exigence de compétences managériales renouvelées. La mission a proposé des objectifs concernant les carrières interministérielles et la mobilité inter-fonctions publiques. Elle a formulé 25 propositions visant à mobiliser les cadres supérieurs et dirigeants.

Elle suggère, par ailleurs, l'unification du pilotage interministériel de ces cadres et l'amélioration du processus de leur nomination dans les emplois.

N° 009499-01

Facilités de circulation ferroviaire accordées aux contrôleurs des transports terrestres

Sylviane DUBAIL, Georges REGNAUD

Les contrôleurs des transports terrestres (CTT) bénéficient de facilités de circulation ferroviaire qui trouvent leur origine dans l'histoire du contrôle des transports. La Cour des comptes ayant critiqué ce dispositif, la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM) a conclu une convention transitoire avec la SNCF qui précise qu'un nouveau cadre sera défini à partir de 2015. Elle a parallèlement demandé au CGEDD d'identifier les solutions envisageables.

Depuis dix ans, le champ de ces facilités a connu des limitations et le nombre des bénéficiaires a été réduit. Il s'agit d'un sujet sensible pour les CTT, dans un contexte où ils craignent de ne pas voir leur spécialité suffisamment reconnue, particulièrement depuis leur intégration dans le corps fusionné des secrétaires d'administration et de contrôle du développement durable (SACDD).

La mission a également traité les cas des chefs de cellule transports, des attachés des transports et des économistes contractuels des DREAL qui bénéficient des mêmes facilités.

Une étude documentée a caractérisé la population des agents concernés, leur statut, leur formation et, particulièrement, leurs missions et les conditions de leur exercice. Deux questionnaires adressés aux DREAL ont complété des entretiens classiques afin d'évaluer la valeur d'usage des cartes de transport dans la diversité propre à cette profession.

La mission a inventorié des pistes qui tiennent compte des observations de la Cour des comptes, de la nécessité de satisfaire les besoins spécifiques de déplacement des agents concernés, de l'usage réel des facilités de circulation au regard de leur coût (forfaitisé dans le cadre de la convention avec SNCF), de l'utilisation prioritaire des transports en commun par les agents concernés et des différences de situations entre les agents. Elle a mis en évidence l'utilité sociale du contrôle des transports terrestres ainsi que la technicité du métier et a fait état de la demande exprimée d'une accélération du reclassement des CTT dans le deuxième niveau de grade du corps des SACDD.

N° 009746-01

Processus de liquidation de la taxe d'aménagement par les services de l'État chargés de l'urbanisme – Audit interne comptable et financier

Philippe BONNAL, Catherine MARCQ, Gilles PERRIN, Patricia PERRIN

La taxe d'aménagement, instituée le 1er mars 2012 dans le cadre d'une réforme des taxes d'urbanisme, représente plus d'un milliard d'euros par an et constitue un fort enjeu financier pour les collectivités bénéficiaires. Deux ans après sa mise en œuvre, un audit du processus de sa liquidation a été jugé opportun. Son objectif était de dresser un état, d'une part, des processus mis en place dans les services, d'autre part, des mesures de contrôle interne déployées pour garantir une bonne maîtrise des risques, notamment ceux qui résultent d'une insuffisante exhaustivité du recensement des redevables et de l'inexactitude des montants exigés.

Les auditeurs relèvent la qualité de l'animation de la filière à tous les niveaux. Ils soulignent aussi la maîtrise du processus de liquidation assurée grâce à la compétence des équipes de travail et aux contrôles réalisés même s'ils sont de nature et d'intensité très diverses. Toutefois, des erreurs de liquidation subsistent et les services formalisent généralement très peu les circuits et les procédures. Les organisations et les modes opératoires sont donc perfectibles. Pour les consolider, les auditeurs recommandent le renforcement du pilotage de l'activité et du contrôle interne ainsi que la mise en place de ces processus là où ils n'existent pas.

Par ailleurs, le logiciel utilisé ne comporte pas toutes les fonctionnalités nécessaires et génère des dysfonctionnements à l'origine de retards dans l'émission des titres de perception et de tensions entre les services et les collectivités bénéficiaires. En conséquence, outre les évolutions à faire aboutir rapidement, les auditeurs estiment que la fiabilisation de l'application ADS 2007 est impérative et urgente.

Enfin, ils regrettent que l'objectif de simplification assigné au nouveau régime de taxe ne soit pas complètement atteint et génère plus de complexité à la fois pour les usagers et les services.

Entretien avec

JEAN-PIERRE JOCHUM,

vice-président du comité d'harmonisation de l'audit interne, instance interministérielle placée auprès du ministre de la décentralisation, de la réforme de l'État et de la fonction publique.

Quel regard portez-vous sur l'action du CGEDD ?

Parmi les corps d'inspection ou de contrôle généraux représentés au Chai, qui réunit les douze chefs de mission ministérielle d'audit interne, le CGEDD a fait preuve d'un attachement, ancien et résolu, au respect de la méthodologie de l'audit interne suivant les standards internationalement reconnus. Le Chai a grandement profité de cette expérience lorsqu'il a élaboré le cadre de référence de l'audit interne de l'État en 2013, cadre salué par les instances professionnelles de l'audit interne au plan mondial.

Sous quelle forme le CGEDD contribue-t-il aux travaux du Chai ?

Le Chai bénéficie du fait que le CGEDD a développé une réelle réflexion sur les audits métiers, qui s'illustre par une impressionnante série de guides méthodologiques et de référentiels pratiques (guide de l'audit, par régions, de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques, référentiel spécialisé d'audit des parcs nationaux, référentiel spécialisé de l'audit de la mise en œuvre de la politique de prévention des risques naturels et hydrauliques, référentiel spécialisé de l'audit des organismes sous la tutelle ou le contrôle du ministère, etc.).

Qu'il me soit donc permis ici de remercier les contributeurs du CGEDD ayant œuvré à nos travaux, qu'ils président le groupe dédié à la conduite des audits comptables ou budgétaires, ou qu'ils participent à ceux consacrés aux outils d'examen de la politique d'audit, à l'audit des systèmes d'information ou à celui relatif aux ressources humaines.

Et en matière de formation ?

Les efforts de la MMAI du ministère chargé de l'écologie en faveur de la professionnalisation de ses auditeurs internes doivent être signalés. Les supports de formation du CGEDD et les interventions de ses formateurs ont contribué au succès de la formation aux fondamentaux de l'audit interne mise en place par le Chai en 2014.

La MMAI contribue aussi à la base documentaire hébergée par l'Intranet du Chai. Cette volonté de partager l'information s'inscrit pleinement dans le rôle de coopérative du comité et profite aux ministères encore dépourvus de l'expérience éprouvée du CGEDD en matière d'audit interne.

L'AUDIT DES DIRECTIONS DÉPARTEMENTALES INTER-MINISTÉRIELLES (DDI)

Les audits des DDI sont coordonnés dans le cadre d'un programme annuel établi par un comité, dont le CGEDD est membre, rattaché au secrétariat général du Gouvernement.

Chaque année, ces audits sont destinés à analyser le fonctionnement des DDI au travers d'un échantillon représentatif afin d'identifier les difficultés et de mettre en lumière les bonnes pratiques. Ils ne se substituent pas aux audits « métiers » conduits par les ministères concernés. Le CGEDD contribue, de manière importante et en priorité, aux audits des directions départementales des territoires (DDT) dont il assure le plus souvent la coordination grâce à ses missions d'inspection générale territoriales (MIGT). Il participe, au titre de la politique du logement, aux audits des directions départementales de la cohésion sociale (DDCS) et des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP).

Sur les 18 audits de DDI programmés en 2014, le CGEDD a participé aux 10 audits de DDT et à 3 audits de DDCS (PP).

Pour la première fois, des audits ont porté simultanément sur toutes les DDI d'un département.

Enfin, dans le cadre des dispositifs conjoints particuliers prévus par le comité inter-inspections, à la demande du SGG le CGEDD a participé, avec l'Inspection générale de l'administration et le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux, à une mission hors programme concernant une DDT.

LA MISSION MINISTÉRIELLE D'AUDIT INTERNE (MMAI)

Le rôle de la mission est d'organiser, de réaliser ou de faire réaliser et de coordonner, dans le périmètre du ministère, toutes missions d'assurance et de conseil entrant dans le champ de l'audit interne tel que défini par l'article 1er du décret no 2011-775 du 28 juin 2011 relatif à l'audit interne dans l'administration. Elle veille à la diffusion des bonnes pratiques en matière d'audit interne au sein des opérateurs relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité et émet des recommandations à cet égard.

Elle assure également le fonctionnement du comité ministériel d'audit interne (CMAI).

En 2014, celui-ci a traité notamment de l'exécution du programme d'activité du CGEDD comportant près de 50 missions d'audits métiers, financiers ou portant sur les établissements publics. Le CMAI a également contribué à l'engagement par le secrétariat général du MEDDE et du MLETR d'une démarche globale de cartographie des grands risques ministériels.

La mission représente le MEDDE et le MLETR au comité interministériel d'harmonisation de l'audit interne (Chai). Dans ce cadre, elle a contribué avec les autres entités du CGEDD à la production de documents tels que le guide d'audit relatif aux achats et aux marchés publics, le guide d'audit relatif aux ressources humaines ou encore le référentiel d'audit budgétaire. Elle participe aussi au groupe de travail interministériel visant à harmoniser la méthodologie d'établissement de cartographies des risques ministériels stratégiques. La MMAI a enfin élaboré et animé plusieurs modules de la formation aux fondamentaux de l'audit interne organisée par le Chai au niveau interministériel.

La MMAI a également poursuivi son travail de sensibilisation à l'audit interne, notamment en animant une formation à l'audit des établissements publics. Enfin, les membres de la MMAI, à titre individuel, ont participé en tant que superviseurs, coordinateurs ou membres, à des missions d'audit (sur les passifs contingents de l'État et sur la réorganisation financière des opérateurs sous tutelle), de conseil et d'expertise.

LES AUDITS INTERNES COMPTABLES

L'année 2014 a été marquée par la première évaluation par la Cour des comptes des pratiques d'audits comptables des corps d'inspection et de contrôle. Le CGEDD a été, en 2014, le seul périmètre ministériel reconnu conforme à la norme ISA 610 par la Cour.

Par ailleurs, comme le demandait la Cour des comptes dans sa note d'évaluation comptable 2013, le nombre d'audits comptables menés ou lancés a sensiblement augmenté, soit six audits contre trois généralement menés les années précédentes. Le pilotage de certains d'entre eux par des membres des missions d'inspection générale territoriales a rendu cette augmentation possible. Sur ces six audits, deux étaient spécifiquement orientés sur le contrôle interne comptable, trois sur des processus comptables et un sur la mise en place chez les opérateurs de dispositions réglementaires d'ordre comptable. Il a été constaté que la réactivation récente de la culture du contrôle interne ne concerne que le domaine comptable et financier ; elle a en effet bien souvent disparu dans les services locaux à la suite des réorganisations importantes liées à la réforme de l'administration territoriale de l'État (Réate). Par ailleurs, un certain nombre de systèmes d'information sont à améliorer ou à sécuriser.

Le travail engagé sur la professionnalisation des méthodes d'audit a été poursuivi : fiche de supervision, référentiel d'archivage, fiches-outils aux différents stades d'un audit. Les travaux de mise en conformité des pratiques d'audit avec les recommandations de l'audit à blanc mené par l'Institut français de l'audit et du contrôle internes (Ifaci) en 2013 ont été poursuivis, notamment dans le cadre d'une réflexion portant sur l'organisation du CGEDD.

L'effort en matière de formation a été conforté. Les formations suivies en matière d'audit comptable, mais aussi d'enquête administrative, par chacun des membres du collège « gestion administrative et financière, régularité » sont répertoriées. Deux des membres de ce collège ont obtenu un diplôme d'auditeur public de niveau master 2 dans le cadre de la formation Cour des comptes Université Paris X-Nanterre ; un autre a obtenu sa certification d'auditeur interne, « certified internal auditor » (certification généraliste internationale de référence en audit interne), délivrée par l'Ifaci.

Les inspections de régularité, limitées à deux, devraient faire l'objet d'un effort particulier dès 2015 dans des secteurs sensibles.

LES ENQUÊTES ADMINISTRATIVES

Huit enquêtes administratives ont été diligentées par le CGEDD. Le caractère perfectible du contrôle interne exercé par les services conduit à des missions de plus en plus nombreuses non seulement sur les risques psychosociaux, mais aussi sur la fraude.

LE SUIVI ET L'ORIENTATION DES CADRES SUPÉRIEURS : ENJEU FORT DANS UN ENVIRONNEMENT EN ÉVOLUTION

Le CGEDD est chargé, en liaison avec la direction des ressources humaines et la délégation aux cadres dirigeants, du suivi et de l'orientation des cadres supérieurs gérés par le MEDDE et le MLETR, soit plus de 5 000 cadres.

Au niveau territorial, environ la moitié est suivie par les MIGT ; les autres, employés par des structures nationales ou internationales, sont suivis par des ingénieurs ou des inspecteurs généraux (IGRH) spécialisés dans un domaine (transport, international, aménagement, etc.).

Donner des repères aux cadres, conserver un lien avec ceux qui sont en dehors des services de l'État, en position d'activité, en détachement ou en disponibilité, détecter les hauts potentiels, tels sont les enjeux de ce suivi et de cette orientation dans un contexte de profondes évolutions des structures et des métiers.

En 2014, 987 entretiens ont été réalisés par les seules MIGT, soit à peu près un tiers des agents qu'elles suivent. Par ailleurs, une action de relance de l'activité des IGRH de domaine a été engagée, pour proposer aux agents des autres services et de l'administration centrale la même offre de suivi.

LES INSPECTIONS RELATIVES À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les 11 inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) rattachés au CGEDD exercent leurs missions, sous l'égide d'un coordonnateur, dans les services centraux et déconcentrés des deux ministères, dans deux tiers des directions départementales des territoires (et de la mer) et dans certains établissements publics sous tutelle.

Ils ont publié 47 rapports sur le management de la prévention dans les services et trois synthèses de leurs constats et recommandations. Ils participent aux réunions des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), s'impliquent dans la formation et l'animation des réseaux d'acteurs de la prévention et assurent une mission de conseil et d'expertise auprès des services.

Ils se réunissent régulièrement afin de mutualiser les expériences, approfondir des sujets d'actualité et échanger avec la direction des ressources humaines. En 2014, ils ont ainsi restructuré la veille juridique accessible sur l'intranet et actualisé le guide méthodologique de leurs inspections.

En 2014, des partenariats ont été mis en place avec le réseau des DDT/M et l'Inspection générale des affaires maritimes pour créer une dynamique constructive en faveur de la santé et de la sécurité au travail dans les services pris en charge au titre de l'inspection.

S'ils constatent des avancées notables en matière d'évaluation et de prévention des risques professionnels, les ISST appellent l'attention sur la vigilance à maintenir dans un contexte d'évolution permanente des structures administratives et des métiers.



Ae

AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

RAPPORT ANNUEL 2014 du CGEDD



L'Autorité environnementale (Ae) du CGEDD a compétence pour donner un avis sur les évaluations environnementales des projets, plans et programmes soumis à une obligation d'évaluation, lorsque le ministre chargé de l'environnement est partie prenante dans la maîtrise d'ouvrage ou dans la décision à prendre concernant ces opérations. Depuis le 1^{er} juin 2012, elle rend également des décisions de soumission ou de dispense d'étude d'impact pour les dossiers dont elle assure l'examen au cas par cas.

Au 31 décembre 2014, cette autorité était composée de 13 membres, dont 9 membres permanents du CGEDD et 4 personnalités qualifiées externes (membres associés). Elle s'appuie par ailleurs sur une équipe permanente de 8 personnes : 4 ingénieurs, 2 administrateurs civils et 2 personnels administratifs.

En 2014, l'Ae a rendu 110 avis (contre 131 en 2013) et 99 décisions (contre 88 en 2013), ce qui pourrait traduire une stabilisation de son activité.

Les avis ont porté sur :

- 15 plans ou programmes, par exemple les plans d'actions pour le milieu marin, des projets stratégiques de grands ports maritimes, des contrats de développement territorial ou la charte du parc national de Port-Cros ;
- 95 projets : 49 concernant les transports, dont 27 le transport ferroviaire parmi lesquels le projet de LGV Grand Projet du Sud-Ouest (GPSO) et les lignes 14, 16 et 17 du Grand Paris Express ; 17 aménagements fonciers, agricoles et forestiers (AFAF) essentiellement liés à la construction des lignes à grande vitesse ; 10 relatifs à l'énergie tels la centrale à gaz à cycle combiné de Landivisiau et le projet de terminal méthanier « Fos-Faster », installations classées pour la protection de l'environnement. Les projets soumis à l'Ae comportent également les réseaux nécessaires à leur fonctionnement.

Certains des dossiers traités en 2014 concernaient des projets d'un type nouveau pour l'Ae, en particulier des projets liés à la production d'énergie (un parc photovoltaïque à Pourrières, un parc éolien à Trédaniel), un projet de télésiège, un projet de réaménagement de site naturel et un projet d'effacement de barrages.

Les avis de l'Ae sont de plus en plus largement pris en compte après six années de fonctionnement de l'Autorité. Dans la majorité des cas, les maîtres d'ouvrage ont joint au dossier d'enquête publique un mémoire en réponse aux recommandations de l'Ae visant à informer le public des suites qui leur ont été réservées.

Le rapport annuel de l'Ae est accessible sur le site du CGEDD.

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr>





AQST



AUTORITÉ DE LA QUALITÉ DE SERVICE DANS LES TRANSPORTS

RAPPORT ANNUEL 2014 du CGEDD



L'Autorité de la qualité de service dans les transports (AQST) contribue à l'amélioration de la qualité offerte aux voyageurs dans tous les modes de transport public et régulier : les trains (internationaux, nationaux, régionaux), les avions, les navires (côtiers), les autocars, les autobus, les tramways et les métros.

Créée par le décret n° 2012-211 du 14 février 2012 (modifié par le décret n° 2012-216 du 15 février 2012) au sein du CGEDD, cette structure légère n'est pas une autorité indépendante ; elle est appelée à inciter et non à sanctionner. Pour œuvrer à une meilleure qualité de service dans les transports, elle opère sur deux plans.

D'une part, l'AQST met à la disposition du public des statistiques sur la régularité et la ponctualité des services de transport sur un site internet dédié : www.qualitetransports.gouv.fr. Il s'agit de données mensuelles sur le nombre de services annulés par rapport au nombre de services programmés, sur la proportion de retards au départ et la valeur moyenne mensuelle de ces retards, par opérateur et pour la relation considérée, ainsi que des données analogues relatives aux retards à l'arrivée. Corrélativement, le site internet de l'AQST fournit de nombreuses indications sur les droits des voyageurs et les démarches qu'ils peuvent entreprendre.

D'autre part, l'AQST assure le secrétariat du Haut comité de la qualité de service dans les transports, qui est placé à ses côtés. Composé de 37 membres, ce Haut comité comprend, outre des personnalités qualifiées, trois collèges : des parlementaires et des représentants des collectivités publiques, des représentants des opérateurs de transport et des représentants des consommateurs et usagers des transports.

Outre les données sur les liaisons de longue distance (aériennes ou ferroviaires), l'AQST publie depuis 2013 des indicateurs de ponctualité des TER ferroviaires ainsi que des lignes Transilien et RER. La synthèse de ces données fait l'objet d'un bilan général annuel, avec analyse critique des évolutions constatées. L'inclusion d'un tableau de bord national de la qualité des transports collectifs urbains de province est en cours de mise au point.

Hormis le suivi statistique de la qualité de service, l'Autorité et le Haut Comité de la qualité de service dans les transports ont, après concertation avec les professionnels, pris position en faveur de la généralisation de l'offre de médiation en cas de litige avec les voyageurs.

L'Autorité de la qualité de service dans les transports publie un rapport annuel d'activités, disponible sur le site : www.qualitetransports.gouv.fr





ANNEXES

- 66 Participation de membres du Conseil
à des instances ou des organismes extérieurs
- 69 Rapports publiés
- 73 Rapports d'inspection ou d'audit
- 76 Événements
- 78 Publications

PARTICIPATIONS DE MEMBRES DU CONSEIL À DES INSTANCES OU DES ORGANISMES EXTÉRIEURS

ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- Centre national des œuvres universitaires et scolaires
- Commission de reconnaissance de qualification pour l'exercice de la profession de géomètre expert
- Conseil supérieur de l'éducation routière
- École nationale de l'aviation civile (ENAC)
- École nationale des ponts et chaussées (ENPC)
- École nationale des sciences géographiques (ENSG)
- École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois (ENSNP)
- École nationale des techniciens de l'équipement (ENTE)
- École pratique de service social (EPSS)
- École spéciale d'architecture de Paris (ESA)
- Établissement national des invalides de la marine (ENIM)
- Fondation de l'École nationale des ponts et chaussées
- L'Agence de l'Outre-mer pour la mobilité (LADOM)

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ressources et milieu

- Académie de l'eau
- Agence des aires marines protégées
- Agences de l'eau : Loire-Bretagne, Rhône-Méditerranée, Corse et Adour-Garonne
- Fondation de l'écologie politique
- Fondation de France
- Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme
- Observatoire national de la biodiversité
- Parc national des Pyrénées
- Plan bleu pour la Méditerranée - PNUE
- Plate-forme « Réseau écologique dans les Alpes »

Risques naturels et technologiques

- Conseil d'orientation du service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévention des inondations (SCHAPI)
- Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT)

Santé, hygiène et sécurité au travail

- Comité central d'hygiène et de sécurité
- Conseil supérieur des gens de mer
- Haut conseil de la santé publique (HCSP)

AMÉNAGEMENT ET URBANISME, HABITAT, CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Aménagement et urbanisme

- Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)
- Atelier international du Grand Paris (AIGP)
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU)
- Club ville-aménagement
- Commission nationale d'aménagement commercial (CNAC)
- Établissements publics d'aménagement : Saint-Étienne (EPASE), secteur IV de Marne-la-Vallée, Plaine du Var

Habitat

- Caisse de garantie du logement locatif social (CGLLS)
- Conseil national de l'Habitat
- Comité de pilotage de l'édition 2014 du concours international Solar-Decathlon
- Commission nationale de concertation propriétaires/locataires/gestionnaires
- Conseil scientifique des indices Notaires-Insee (CSIN)

Construction

- Commission d'agrément des contrôles techniques
- Commission chargée de formuler les avis techniques (produits et procédés de construction)

Patrimoine

- Commission nationale des monuments historiques
- Commission nationale des secteurs sauvegardés

TRANSPORTS

Aviation civile

- Aéroports de la Côte d'Azur, de Lyon, de Bordeaux, de Montpellier, de Strasbourg, de Toulouse-Blagnac, de la Martinique (Aimé Césaire)
- Aéroports de Paris
- Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires (ACNUSA)
- Commission administrative de l'aviation civile (CAAC)
- Commission de sécurité de la circulation aérienne (CSCA)
- Conseil supérieur de l'aviation civile
- Musée de l'air et de l'espace

Mer et ports

- Grands ports maritimes de métropole et d'Outremer
- Ports de Paris
- Port autonome de Strasbourg
- Comités techniques des projets d'aménagement fluvial
- Société internationale de la Moselle

Routes et sécurité routière

- Association mondiale de la Route
- Comité de l'innovation routes et rues (CIRR)
- Comité national de gestion et de suivi du 1 % paysage et développement
- Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin
- Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR)
- Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF)

Transports ferroviaires et collectifs

- Chemins de fer luxembourgeois (CFL)
- Commission des téléphériques
- Commission nationale d'évaluation de la sécurité des transports guidés (CNSTG)
- Établissement public de sécurité ferroviaire (EPSF)
- Instance de coordination de la politique nationale d'amélioration de la sécurité des passages à niveau
- Réseau ferré de France (RFF)
- Société nationale des chemins de fer français (SNCF)

INSTANCES ADMINISTRATIVES DIVERSES

Administration et fonction publique

- Conseil de discipline du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile
- Conseil supérieur de la fonction publique de l'État
- Haut fonctionnaire chargé de la terminologie et de la néologie du MEDDE et du METL

Droits des usagers et des utilisateurs

- Agence nationale des fréquences (ANFR)
- Comité des usagers du réseau routier national
- Conseil supérieur de la météorologie
- Correspondant du Défenseur des droits pour le ministère du développement durable

Marchés et achats publics

- Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges (CCIRA)
- Conseil scientifique de l'observatoire économique de l'achat public
- Commissions des marchés d'EDF, de RTE et d'ERDF

EUROPE ET INTERNATIONAL

Délégations françaises

- au comité binational économique du tunnel sous la Manche
- au comité de pilotage du nouvel axe ferroviaire à grande capacité transpyrénéen (NAFGCT)
- au comité de sécurité de la commission intergouvernementale (CIG) pour la liaison Perpignan-Figueras
- aux commissions centrales pour la navigation sur le Rhin, la Moselle et le Danube
- à la commission de contrôle du tunnel du Perthus
- à la commission intergouvernementale franco-espagnole concernant la ligne ferroviaire du Pays basque (Dax-Vitoria)
- à la commission intergouvernementale pour la préparation de la réalisation du projet Seine-Escaut
- aux commissions de sécurité du tunnel sous la Manche et des tunnels alpins et pyrénéens

- au groupe de suivi de la convention France – UNESCO
- au groupe de travail sur les transports de la Convention alpine
- au groupe de travail « habitat » du comité de pilotage de l'accord DUD avec la Chine
- au groupe de travail « technique et sécurité » de la commission intergouvernementale Lyon-Turin

Groupes bilatéraux

- **Afrique du Sud** : co-coordination de l'accord de coopération en matière de transports signé en 2008
- **Inde** : présidence du groupe de travail franco-indien sur les routes
- **Maghreb** : présidence des commissions mixtes prévues dans les accords de transport routier
- **Moldavie** : préparation d'une coopération franco-moldave dans le domaine de l'urbanisme
- **Roumanie** : présidence du groupe de travail franco-roumain pour la coopération dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat
- **Russie** : présidence de la commission mixte de l'accord de transport routier

- **Territoires palestiniens** : coordination côté français de l'accord sur les transports
- **Turquie** : présidence du groupe de travail franco-turc sur les services urbains et l'environnement
- **Ukraine** : coprésidence du groupe de travail franco-ukrainien sur l'environnement
- Programme transeuropéen, transport, santé et environnement (CEE-ONU/OMS) : présidence de la délégation française

Instances multilatérales : coordination ou présidence

- Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA : commission de vérification des comptes)
- Association mondiale pour le transport par voies navigables
- Conseil mondial de l'eau
- Convention de Barcelone pour la Méditerranée : comité de pilotage de la commission méditerranéenne du Développement durable (CMDD)
- GEO (groupe sur les observations de la terre) : représentation française au sommet ministériel
- Plan bleu pour la Méditerranée

Annexes

RAPPORTS PUBLIÉS

1^{ère} section

DROIT, LOGEMENT ET SOCIÉTÉ

N° 008617-02

Ajustement de l'environnement normatif -
Agenda d'accessibilité programmée

Claire-Lise CAMPION, Pierre DEPROST, Jean-Paul LE DIVENAH,
Aude DUFOURMANTELLE, Sylvie ESCANDE-VILBOIS, Anne GUILLOU,
Éric HEYRMAN, Marie PROST-COLETTA, Sophie RATTIAIRE,
Éric REBEYROTTE

N° 008350-01

Traitement des saisines du Défenseur des droits par le ministère
de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et par le
ministère du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité

Dominique PINEY, Marie-Christine SOULIÉ

N° 009350-01

Contribution de l'auto-réhabilitation accompagnée
au plan de rénovation énergétique de l'habitat

Hervé BERRIER

N° 009394-01

Financement des travaux de rénovation thermique
par les ménages modestes

Sabine BAIETTO-BEYSSON, Jean CHAPELON (CGEDD) ;
Jean-Paul REDOUIN (sous-gouverneur Lorraine de la Banque de
France) ; Rodolphe LELTE (DG Trésor)

N° 008187-02

Évaluation du nombre de mutations de logements à titre onéreux
et gratuit par statut d'occupation

Jacques FRIGGIT

N° 009075-02

L'organisation du service statistique dans le domaine du logement

Jacques FRIGGIT, Patrick LAPORTE (CGEDD) ; Alain CHAPPERT,
Isabelle KABLA-LANGLOIS (IGINSEE)

N° 007479-11

Gouvernance locale de la prévention de la délinquance

Fatiha BENATSOU, Bernard MÉNORET, Laurent RAVERAT (CGEDD) ;
Maximilien BECQ-GIRAUDON, Bruno LAFFARGUE, Philippe LAMY
(IGA) ; Didier JOUAULT, Hervé MECHERI, Jean-Luc MIRAUX, Alain
TAUPIN (IGAENR) ; Catherine HESSE (IGAS) ; Gilbert FLAM, Fabienne
KLEIN-DONATI (IGS)

N° 009328-01

Mission d'évaluation du système d'information juridique (SIJ)

Marc FOCRET, Mireille SCHMITT

N° 009083-01

Mission d'évaluation de la politique de vente de logements
sociaux à leurs occupants et à d'autres personnes physiques

Marianne LEBLANC-LAUGIER, Pascaline TARDIVON

N° 009381-01

Évaluation de la prévention des expulsions locatives

Pascaline TARDIVON (CGEDD) ; François HENRY (IGA) ;
Philippe LAFFON (IGAS) ; Nicole COMBOT, Maxime DE BLASI,
Philippe MOUCHARD (IGSJ)

2^e section

ÉCONOMIE, TRANSPORTS, RÉSEAUX

N° 008641-01

Mission tram-train Nantes-Chateaubriant -
Rapport de fin de mission

Bernard SIMON, Marc D'AUBREBY

N° 009965-01

Rapport du Gouvernement au Parlement sur l'évaluation
de l'impact financier des mesures d'exonération du versement
transport au profit de certaines associations et fondations à but
non lucratif

Patrick LABIA, Philippe LAFFON

N° 009149-01

Évolution de la gouvernance des ports intérieurs

Jean-Paul LE DIVENAH, François RENVOISÉ (CGEDD) ;
Christian FORMAGNE, Pierre UHEL (CGEFI)

N° 008749-02

Décroisement des compétences État/VNF sur le Rhin -
Deuxième partie : Les chaînes de responsabilités à formaliser
et les cas d'« ouvrages orphelins »

François BORDRY

N° 009911-01

Lignes ferroviaires nouvelles Ouest Bretagne – Pays de la Loire (LNOBPL) – Expertise de l'évaluation socio-économique du projet figurant au dossier du débat public présenté par RFF

Michel BELLIER, Hervé DE TRÉGLODÉ, Michel MASSONI, Noël MATHIEU, Yves MORIN, Bernard SIMON, Benoît WEYMULLER

N° 009521-01

L'assistance en mer : état des lieux et perspectives –
Quelle place pour le secteur privé ?

Laurent RAVERAT (CGEDD) ; Marie-Henriette ESQUIVIE (IGAM)

N° 009254-01

Le bruit du fret ferroviaire – Une stratégie pour en limiter les impacts

Michel PINET, Marc SANDRIN, Bernard SIMON

N° 009424-01

Les nouveaux usages de la route

François BORDRY, Marc D'AUBREBY, Jean PANHALEUX (CGEDD) ; Frédéric PICHON, Jean-François ROCCHI (IGA)

N° 009432-01

Assistance à la commune de Saint-Denis de la Réunion sur le projet « Nouvelle Entrée Ouest »

Marc ARNAUD

N° 008091-02

Coordination des actions ministérielles relatives à l'emploi du gaz naturel liquéfié comme carburant marin – Rapport d'étape au 31 août 2014

Jean-Bernard ERHARDT, Philippe MALER

N° 007202-02

Rapport de la mission de préparation et d'élaboration des dessertes de la LGV Est Européenne – 2e phase en anticipation de son ouverture au printemps 2016

Benoît WEYMULLER

N° 009361-02

Étude de parangonnage sur le coût et le financement de la sûreté aéroportuaire (version simplifiée)

Christian ASSAILLY, Jean-Michel AUBAS, Laurent WINTER

N° 009609-01

La ponctualité de la ligne B du RER – Efficacité des investissements et réformes en cours

Hervé DE TRÉGLODÉ, Bernard SIMON

N° 009548-06

L'économie circulaire, état des lieux et perspectives

Sylvie ALEXANDRE, Pascal DOUARD, Jean-Philippe DURANTHON, Philippe GUIGNARD, Thierry LAVOUX, Jean-Paul LE DIVENAH, Christian LÉVY, Pierre NARRING, Bernard PERRET, Jean-Pierre THIBAUT

3^e section**AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES**

N° 009810-01

Missions, statuts et financements des Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Aude DUFOURMANTELLE, Jean-Pierre THIBAUT (CGEDD) ; Muriel GENTHON (IGAAC)

N° 009392-01

Étude pour une optimisation de l'insonorisation des locaux au voisinage des aéroports

Christian ASSAILLY, Jean-Pierre DECOURCELLE

N° 008977-01

Développement des communes rurales, accès aux services et nouveaux modes de vie

Bertrand CREUCHET, Patrick DIENY, Jean-Jacques KÉGELART, Pascaline TARDIVON

N° 008755-01

GARABIT – MILLAU – Les viaducs de l'extrême

Christian QUEFFELEC

N° 009613-01

Évaluation du dispositif de revitalisation rurale (ZRR)

Patrick LABIA (CGEDD) ; Thierry BERLIZOT (CGAAER) ; Catherine FERRIER, Pierre RENAUD (IGA) ; Marie MOREL (IGAS)

N° 008800-01

Le futur schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire : un schéma régional intégrateur ?

Sylvie ALEXANDRE, Philippe SCHMIT, Jean-Pierre THIBAUT

N° 008333-01

Paysage et aménagement : propositions pour un plan national d'action – Mission de conseil sur la politique nationale du paysage

Jean-Luc CABRIT, Denis CLÉMENT, Marie-Pierre DOIZELET

4^e section

RISQUES, SÉCURITÉ, SÛRETÉ

N° 008684-01

Évaluation des dispositions visant à l'information préventive des citoyens vis-à-vis des risques naturels auxquels ils peuvent être exposés

Nadine BELLUROT, Jean CHAPELON, Christian DE JOANNIS DE VERCLOS (CGEDD) ; Xavier MEIGNIEN (CGAAER)

N° 009953-01

Expertise du projet de barrage de Sivens (Tarn)

Nicolas FORRAY, Pierre RATHOUIS

N° 009196-01

Législations et réglementations étrangères en matière de lutte contre les nuisances lumineuses

Yvan AUJOLLET, Dominique DAVID

N° 009160-02

Mission d'appui et d'expertise sur les conséquences des intempéries ayant touché le Sud-Ouest et les Pyrénées les 18 et 19 juin 2013

Jean-Louis DURVILLE, Thierry GALIBERT (CGEDD) ; Xavier MEIGNIEN (CGAAER) ; Jean-Yves LE GALLOU (IGA)

N° 009681-01

Découverte de radon dans une maison à Bessines-sur-Gartempe

Henri LEGRAND, Bernard MENORET

N° 009914-01

Mission d'expertise sur le stockage de déchets non dangereux en Guyane et sa compatibilité avec le trafic aérien

Christian ASSAILLY, Philippe SCHMIT

N° 009151-01

Évaluation à mi-parcours du plan « submersions rapides »

Guy BARREY, Philippe LEDENVIC, Christian PITIÉ (CGEDD) ; Christian LE BOULAIRE (IDSC) ; Philippe BODINO, Didier CHABROL (IGA) ; Bertrand RASSENS (IGF)

N° 009540-01

Les contrôles administratifs sur les entreprises industrielles

Henri LEGRAND (CGEDD) ; Serge CATOIRE, Fabrice DAMBRINE (CGE)

5^e section

SCIENCES ET TECHNIQUES

N° 009363-01

Inventaire et valorisation des schlamms en Moselle

Isabelle VAULONT (CGEDD) ; Benoît LEGAIT, Didier PILLET (CGE)

N° 008917-01

Production de chaleur et de confort d'été pour les logements individuels et les petits immeubles collectifs - Étude des potentialités et des facteurs de développement de l'utilisation du solaire thermique et de la géothermie à très basse énergie

Jean-Louis DURVILLE, Alain FÉMENIAS, Jean-Claude GAZEAU

N° 009574-01

Les certificats d'économies d'énergie : efficacité énergétique et analyse économique

Philippe FOLLENFANT, Jean-Claude GAZEAU (CGEDD) ; Jean CUEUGNIET, Mathieu MOREL, François VALÉRIAN (CGE) ; David KRIEFF, Bruno PARENT (IGF)

N° 008512-01

Le déploiement industriel des nanotechnologies et de la biologie de synthèse sur les territoires, précurseur des manufactures du futur

Sylvie ALEXANDRE, Catherine FARGEON, Christine GAVINI-CHEVET, Sacha KALLENBACH, Christian MAILLARD, Gérard MATHIEU, Didier PILLET, Dominique PLANCHENAU, Françoise ROURE

N° 009167-01

Évaluation sur la protection contre le risque incendie dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur

Hervé BERRIER, Bruno LEBENTAL

RESSOURCES NATURELLES, EAU ET BIODIVERSITÉ

N° 008818-02

Le rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont Saint-Michel : Quelle gouvernance pour l'après 2015 ?

Didier BANQUY, Tristan FLORENNE, Nicole POT, Éric VERLHAC

N° 009272-02

Le vautour fauve et les activités d'élevage « Ubi pecora, ibi vultures » (Là où il y a des troupeaux, il y a des vautours), une cohabitation à organiser

Éric FOUQUET, Mauricette STEINFELDER (CGEDD) ; Christian DEMOLIS, François ROUSSEL (CGAAER)

N° 009853-01

Évaluation du balisage et de la gouvernance de la réserve naturelle nationale marine de La Réunion

Étienne LEFEBVRE, Marc SANDRIN (CGEDD) ; Xavier NICOLAS (IGAM)

N° 009393-01

Préfiguration de la mise en œuvre des Certificats d'Économie de Produits Phytosanitaires (CEPP)

Patrick LAVARDE, Laurent WINTER (CGEDD) ; Sylvie DUTARTRE, Georges-Pierre MALPEL (CGAAER) ; Philippe ENGLEBERT, Hélène PELOSSE (IGF)

N° 008569-01

La mobilisation des eaux du Rhône : un projet d'irrigation sur le territoire Nord Vaucluse / Sud Drôme

Denis BAUDEQUIN, Roland COMMANDRE, Philippe LAGAUTERIE, Étienne LEFEBVRE

N° 008706-02

Évaluation des moyens nécessaires aux parcs nationaux - Rapport complémentaire au rapport n° 008706-01 relatif à l'évaluation de la réforme des parcs nationaux issue de la loi du 14 avril 2006

Pascale HUMBERT, Emmanuel REBEILLE-BORGELLA, Éric VERLHAC

N° 008725-01

Pour une meilleure efficacité et une simplification des dispositions relatives à la protection des captages d'eau potable

Jean-Jacques BENEZIT, Denis DELCOUR, Pierre RATHOUIS, Michel RAYMOND

N° 010018-01

Les inondations de janvier et novembre 2014 sur la commune de La Londe-les Maures (83) - Mission d'inspection de l'action des services de l'État.

Marc CHALLEAT, Thérèse PERRIN

N° 009290-01

Les plans nationaux d'actions en faveur des espèces menacées - Une politique à refonder

Marc CHALLEAT, Patrick LAVARDE

N° 007950-01

La maîtrise des pollutions virales pouvant affecter la qualité des coquillages, notamment ceux produits dans l'étang de Thau (Hérault)

Daniel BURETTE (CGEDD) ; Christophe GIBON, Alain MONNIER (CGAAER) ; Élisabeth FERY-LEMONNIER (IGAS)

N° 009159-01

Évaluation de la procédure d'agrément des dispositifs de traitement en assainissement non collectif et sur les prescriptions techniques pour une capacité inférieure ou égale à 20 EH

Hugues AYPHASSORHO, Bruno LEBENTAL (CGEDD) ; Aurélien BESSON (IGAS)

N° 009146-01

Évaluation de l'axe 7 du plan Ecophyto (usages non agricoles)

Philippe BELLEC, Thierry GALIBERT (CGEDD) ; Jean-Pierre CHOMIENNE, Sylvie MALEZIEUX (CGAAER)

N° 005928-03

Évaluation de la mise en œuvre du plan gouvernemental 2003-2013 pour le Marais poitevin

Philippe LAVOUX, Thierry QUÉVREMONT (CGEDD) ; Jean-Jacques BENEZIT (CGAAER)

Annexes

RAPPORTS D'INSPECTION ET D'AUDIT

AUDITS INTERNES COMPTABLES

- Processus de paiement à échéance
 - Processus de liquidation de la taxe d'aménagement par les services de l'État chargés de l'urbanisme
 - Processus de valorisation comptable des logiciels informatiques produits en interne
-

AUDITS DE STRUCTURES

- Établissement public du Parc amazonien de Guyane
 - Parc national de Port Cros - (conjointement avec le CGAAER)
 - Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA)
 - Activité de police de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) - (conjointement avec le CGAAER)
 - Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) - (conjointement avec le CGAAER)
 - Centre national d'alerte aux tsunamis (CENALT)
 - Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB)
 - Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) - (conjointement avec l'IGAENR, le CGE, l'IGAS et le CGA)
 - Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)
-

INSPECTIONS DE SERVICE

- École nationale de la météorologie (ENM)
- Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS) - (conjointement avec le CGE)
- DDCS du Pas-de-Calais - (conjointement avec l'IGA, l'IGJS et l'IGAS)
- Bureau éducation routière - DDTM de Seine-Maritime
- CETE NORMANDIE-CENTRE
- CMVRH PARIS
- DRIEE ÎLE-DE-FRANCE - (conjointement avec le CGE)

- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) d'Ille-et-Vilaine - (conjointement avec le CGAAER, l'IGJS, l'IGAS et l'IGA)
- Direction départementale des territoires et de la mer des Côtes-d'Armor - (conjointement avec le CGAAER et l'IGA)
- Direction interdépartementale des routes CENTRE-OUEST
- Direction départementale des territoires des Alpes-de-Haute-Provence - (conjointement avec le CGAAER et l'IGA)
- Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) des Bouches-du-Rhône - (conjointement avec l'IGA, l'IGAS et l'IGJS)
- DREAL FRANCHE-COMTÉ - (conjointement avec le CGE)
- Audit de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) de la Haute-Savoie - (conjointement avec l'IGA, l'IGAS et l'IGJS)
- Direction départementale de la protection des populations (DDPP) du Puy-de-Dôme - (conjointement avec le CGAAER)
- Direction départementale des territoires de l'Allier - (conjointement avec le CGAAER et l'IGA)
- Centre de valorisation des ressources humaines de Mâcon
- DREAL CHAMPAGNE-ARDENNE - (conjointement avec le CGE)
- Direction départementale des territoires (DDT) du Bas-Rhin - (conjointement avec le GAAER et l'IGA)
- DIR MER MARTINIQUE - (conjointement avec l'IGAM)
- DEAL GUADELOUPE
- CETE MÉDITERRANÉE
- CETE OUEST
- CETU
- CETE ÎLE-DE-FRANCE
- Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés (STRMTG)
- Le Schapi (service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations)
- Rapport de synthèse des audits de l'organisation et du fonctionnement des directions départementales interministérielles (DDI) réalisées au titre de l'année 2013 - (conjointement avec le CGAAER, l'IGAAC, l'IGJS et l'IGA)
- Service national d'ingénierie aéroportuaire de la DGAC

INSPECTIONS DE RÉGULARITÉ

- DIR NORD - Gestion des marchés publics
- DIR MASSIF CENTRAL - Marchés
- DREAL RHONE-ALPES - Contrôle des transports routiers
- DDT COTE D'OR
- Les risques de fraude dans la délivrance des permis plaisance (4 DDTM et DRIEA IDF)
- DDTM BOUCHES-DU-RHONE - Délivrance des permis de plaisance
- DDT DRÔME - Activité éducation routière

AUDITS DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITÉ

- Département de l'Allier
- Département de la Vendée
- Département des Landes
- Département d'Eure-et-Loir
- Département de la Haute-Loire
- Département de la Gironde
- Synthèse des audits de la mise en oeuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité - Années 2012 et 2013
- Département du Finistère
- Département de l'Orne - (conjointement avec le CGAAER)

AUDITS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS ET HYDRAULIQUES

- Restitution de l'audit du département des Yvelines effectué en 2012
- Lot-et-Garonne - Suivi des recommandations de l'audit réalisé en 2009
- Gironde - Suivi des recommandations de l'audit de 2009 - (conjointement avec le CGAAER)
- Région Provence - Alpes - Côte d'Azur
- Nièvre - suivi des recommandations d'avril 2012
- Région Auvergne
- Région Alsace - (conjointement avec le CGE)
- Guyane
- Synthèse des audits de mise en oeuvre de la politique publique de prévention des risques naturels et hydrauliques - Année 2011
- Synthèse des audits de mise en oeuvre de la politique publique de prévention des risques naturels et hydrauliques par départements - Année 2012
- Synthèse, exploitation et enseignements des inspections et audits risques naturels et hydrauliques départementaux effectués au titre du programme 1997-2012

PRODUCTION DE RÉFÉRENTIELS

- Guide méthodologique - Evaluation des dégâts causés par les catastrophes naturelles au patrimoine des collectivités locales
- Guide spécialisé des audits départementaux de la mise en oeuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité - (conjointement avec le CGAAER et le CGE)
- Dispositif qualité - Guide méthodologique s'appliquant aux missions du CGEDD
- Guide spécialisé des enquêtes administratives
- Réseau des inspecteurs santé et sécurité au travail - Charte de fonctionnement

AUTRES RAPPORTS D'INSPECTION OU D'AUDIT

- Audit du dispositif d'agrément des laboratoires intervenant dans le domaine de l'eau
- Rapport de la mission conjointe du CGEDD et de l'IGINSEE de l'INSEE relative aux informations statistiques sur l'énergie
- Le dialogue social au sein de la direction départementale des territoires du Lot (conjointement avec le CGAAER et l'IGA)
- Audit thématique local « Gens du voyage » - Rapports sur sites : Doubs, Loire et Rhône et rapport de synthèse
- Audit de la politique des sites et du paysage en DREAL Rhône-Alpes
- Evaluation de la mise en oeuvre des recommandations de l'audit de la politique des ministères de l'écologie et du logement en direction des agents handicapés
- Evaluation de la surveillance de la sécurité de la compagnie Air France par la direction générale de l'aviation civile
- Audit thématique de l'application de la loi Littoral par les services de l'Etat dans les départements d'outre-mer
- Audit de la sécurité des installations nucléaires à la suite de l'intrusion dans la centrale nucléaire du Tricastin
- Cartographie des compétences des services déconcentrés en matière de climat, qualité de l'air et énergie
- Cartographie des compétences des services déconcentrés en matière de climat, qualité de l'air et énergie
- L'encadrement supérieur et dirigeant de l'Etat
- Audit de l'opération « Solar Décathlon 2014 » - Rapport d'étape
- Audit du déroulement des travaux du pôle scientifique et technique Bienvenue de la Cité Descartes à Marne-la-Vallée
- Audit de l'organisation et des méthodes et outils de gestion financière de la direction technique et de l'innovation de la DGAC

AUTRES

- 8 enquêtes administratives
- 47 inspections de santé et sécurité au travail
- 7 rapports et avis de l'inspection générale des ouvrages d'art
- 33 avis de la commission supérieure des sites

Annexes

ÉVÉNEMENTS



LES MATINÉES DU CGEDD

- « La ville cohérente », le 26 mars 2014
- « L'urbanité de l'agriculture », le 25 juin 2014
- « Fabriquer un tissu urbain », le 25 septembre 2014

Les matinées sont des rendez-vous réguliers d'échanges et de débats sur les questions d'avenir dans les différents domaines touchant au développement durable. Elles sont ouvertes à un public diversifié, dans le but de favoriser une attitude prospective par l'échange libre entre les conférenciers, français et étrangers, et le public.

LES COLLOQUES

- Solar Décathlon, le 16 janvier 2014
- Perturbateurs endocriniens, le 13 février 2014
- Transition écologique, le 13 février 2014
- Véhicule connecté, le 21 mai 2014
- Journée de l'audit, le 25 novembre 2014



MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LE COMITÉ D'HISTOIRE

Le programme pluriannuel du Comité d'histoire des ministères de l'écologie et du logement est soumis à son conseil scientifique deux fois par an.

Journées d'études et colloques

- **Penser l'action publique : Claude MARTINAND, un grand commis de l'État entre continuité et rupture**, en partenariat avec l'association Nec plus Urba et l'Institut de la gestion déléguée – 24 avril 2014
- **Travaux publics de guerre et d'après-guerre**, avec le label de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale – 19 et 20 juin 2014
- **La saga des baliseurs**, à l'initiative de l'association des personnels de la sécurité maritime – 3 octobre 2014
- **Rebelles et environnement**, aux Rendez-vous de l'histoire de Blois, en partenariat avec l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement et le réseau de chercheurs RUCHE – 10 octobre 2014
- **50 ans de politique de l'eau : atouts et défis pour demain**, avec la DGALN/DEB, les agences de l'eau et les offices de l'eau outre-mer, l'Onema, l'Académie de l'eau, la SHF et l'Astee – 21 octobre 2014
- **Les archives phares, de la collecte à la valorisation**, à l'initiative de la DGITM/DAM et des Archives nationales – 6 et 7 novembre 2014
- **Les 50 ans de la loi sur l'eau de 1964 : bilans et perspectives**, à l'initiative de l'Université Jean-Monnet de Paris-sud, de l'Université Côte d'Opale, du laboratoire TVES et de la Société française pour le droit de l'environnement – 2 décembre 2014

Diffusion sur Internet

- 50 ans de politique de l'eau : atouts et défis pour demain,
- Exposition virtuelle sur les travaux publics pendant la Première Guerre mondiale, réalisée avec la direction de la communication et la Mission des archives.
- Autres activités : soutien à des recherches, numérisation du fonds d'archives sonores, recueil de nouveaux témoignages oraux.



GRAND PRIX NATIONAL DE L'INGÉNIERIE

Ce prix récompense les professionnels, seuls ou en équipe, pour la qualité de la conception et de la conduite d'un projet exceptionnel par ses innovations et sa créativité. Ce concours, organisé par Syntec-Ingénierie, est parrainé par le ministère du développement durable et le ministère chargé de l'industrie.

Cette initiative est menée en association avec le Groupe Moniteur et l'Usine Nouvelle. Patrice Parisé a assuré, au nom de la ministre chargée du développement durable, la présidence du jury pour 2014.

Annexes

PUBLICATIONS



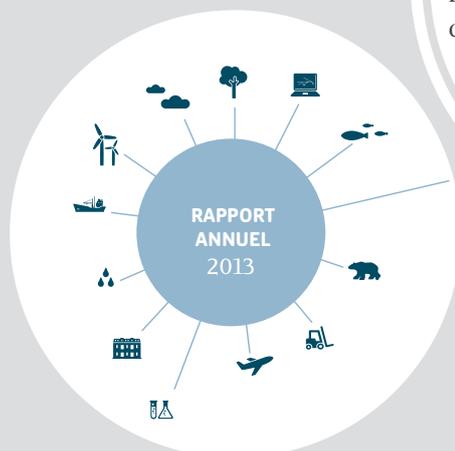
LES ÉCHOS DU CGEDD NUMÉROS 73, 74 ET 75

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/la-derniere-publication-des-echoscgedd-r474.html>

Trimestriel de 12 pages, en quadrichromie, tiré à 3 000 exemplaires. Cette publication est diffusée aux collectivités territoriales, préfetures, cabinets ministériels, services d'inspection des autres administrations, services du MEDDE et du MLETR et leurs établissements publics.

LE RAPPORT ANNUEL 2013

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/les-rapports-annuels-du-cgedd-r277.html>





LE CGEDD À LA UNE

<http://intra.cgedd.i2/les-numeros-2014-r1132.html>

Mensuel de 4 pages en 1 000 exemplaires - 7 numéros et 2 encarts ont été publiés en 2014. Cette publication est diffusée à l'ensemble des agents du CGEDD et aux membres de l'association Blaise Pascal (disponible sur l'intranet du CGEDD).

POUR MÉMOIRE

Thématiques de la revue *Pour Mémoire*
et actes des journées d'études



N° 14 - hiver 2014

Ce numéro est consacré à la politique des grands ensembles à travers la mémoire d'anciens cadres de la Caisse des Dépôts et de ses filiales (notamment Jacques Jullien et René Gay, anciens présidents de l'association amicale du réseau SCET), qui avaient initié et animé cette politique pendant le dernier demi-siècle.

N° 13 - printemps 2014

Ce numéro a retenu deux thématiques principales qui résultent des deux demi-journées d'études du 15 septembre 2011. La première d'entre elles est relative à la politique des villes moyennes. La seconde est issue de la séance de clôture d'un cycle de séminaires consacré au rapport historique entre l'aménagement et la décentralisation, qui avait été organisé à l'issue de la journée d'études du 8 juin 2009 intitulée « L'Équipement et la décentralisation 1981-1992 ».

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Patrice PARISÉ

COMITÉ DE RÉDACTION

Armelle BACHELIER

Thierry CARRIOL

Christine DELCOURT

Marie-Laure GARCIN

Sylvain LEBLANC

Bernard PERRET

Michel PINET

Dominique PINEY

Emmanuel RÉBEILLÉ-BORGELLA

Françoise SEIGNOUX

Patricia SOILLY

Yannick TOMASI

Thomas VRATNIK



RAPPORT ANNUEL 2014

RÉDACTRICE EN CHEF

Maud de CRÉPY

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION

Anaïs DUPAS

CONCEPTION

AMARANTE, 53 rue Lemercier, Paris 17^e

Sophie FOURNIER-VILLIOT - Jessica RICHER

Secrétariat d'édition : Sarah CARLIER